



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Première Commission

17^e séance plénièreMardi 29 octobre 2019, à 10 heures
New York

Président : M. Llorentty Solíz. (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à son programme de travail, la Commission entendra d'abord une présentation par vidéo du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota, du Brésil, suivie d'un exposé du Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, l'Ambassadeur Jürg Lauber, de la Suisse, à qui je souhaite la bienvenue à la tribune. La Commission reprendra ensuite l'examen du groupe de questions « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

J'invite maintenant la Commission à entendre une présentation enregistrée sur support vidéo de l'Ambassadeur de Aguiar Patriota.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de me donner l'occasion de présenter la Commission un exposé à sur les activités du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner

les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Comme le sait la Commission, en 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/266, dans laquelle elle prie le Secrétaire général de créer un nouveau groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

Cette sixième itération du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question depuis 2004 poursuivra ses travaux de 2019 à 2021 et tiendra sa première session officielle à New York du 9 au 13 décembre, laquelle sera précédée, les 5 et 6 décembre, de consultations auxquelles tous les États Membres de l'ONU sont invités à participer. Le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux travaillera en parallèle avec le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale et présidé par l'Ambassadeur Jürg Lauber, de la Suisse. Ces deux processus, qui suivent un calendrier similaire sur des questions similaires, reflètent des vues différentes, mais également une prise de conscience de l'importance capitale d'assurer la cybersécurité dans un monde qui évolue vers une numérisation et une interconnexion généralisées. Je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt supérieur de tous de considérer ces deux résolutions comme une occasion extraordinaire de promouvoir la convergence, la complémentarité et l'universalisation de mesures et de normes. On ne saurait trop insister sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-33822(F)



Document adapté

Merci de recycler



la nécessité de proposer des perspectives diverses pour trouver des solutions aux menaces et aux vulnérabilités émergentes dans le cyberspace. Une pluralité d'opinions permet de mettre au point des solutions plus efficaces, légitimes et qui conviennent à de nombreuses parties.

J'espère qu'avec la participation de différents groupes d'acteurs, nous parviendrons à une définition commune des risques et des possibilités qui se présentent et nous mobiliserons la volonté collective nécessaire pour accomplir des progrès à l'ONU. Nous devons nous réengager dans la voie d'une entente constructive et substantielle dans le domaine de la cybersécurité et reprendre là où nous en étions lorsque l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/237, a approuvé le rapport consensuel qui contient les recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux en 2014 et 2015 (voir A/70/174). Le prochain Groupe est composé de 25 experts, qui ont été choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable. Il continuera d'examiner les mesures de coopération possibles pour lutter contre les menaces existantes et potentielles dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et ce en vue d'approfondir notre perception collective des problèmes et de renforcer la mise en œuvre effective des principes, normes et mesures de confiance adoptés par les précédents Groupes d'experts gouvernementaux en 2010, 2013 et 2015.

Les résultats cumulés des Groupes d'experts précédents ont permis d'établir une ébauche de cadre normatif, premièrement, pour lutter contre les menaces informatiques existantes et émergentes; deuxièmement, pour appliquer le droit international à l'utilisation des technologies de l'information et des communications; troisièmement, pour établir des normes volontaires et non contraignantes en matière de comportement responsable des États, et, quatrièmement, pour définir un ensemble de mesures de confiance et de renforcement des capacités. Il est essentiel que nous nous abstenions de rouvrir à la discussion ou d'effacer les progrès accomplis sur tous les points qui ont fait l'objet d'un accord, qui représentent le fruit de plus d'une décennie de travail multilatéral collectif que l'on doit considérer comme sacré. Le prochain Groupe d'experts gouvernementaux est constitué différemment de ses prédécesseurs. Il a un mandat clair qui le charge de consulter la communauté des États, en particulier au niveau régional.

En conséquence, j'ai pour le moment participé à des consultations avec l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ses partenaires de dialogue, l'Union européenne, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Je me dois de souligner que toutes ces consultations ont été extrêmement

instructives, chacune à sa manière. Il est clair que les différentes régions ont des priorités et des intérêts variables. Certaines organisations, telles que l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont souligné des évolutions clefs en ce qui concerne les mesures de confiance et de renforcement des capacités. Les consultations avec l'Union africaine ont abouti à des mesures concrètes importantes pour faire avancer la prise d'engagements et la mise en place d'institutions en matière de cybersécurité. La région de l'ASEAN a progressé dans l'adoption de normes volontaires relatives au comportement responsable des États, et l'Union européenne a, entre autres choses, mis en place des initiatives prospectives en vue de déterminer de quelle manière le droit international s'applique dans le cyberspace.

Je crois que les travaux en cours au niveau régional représentent une contribution importante pour le Groupe d'experts gouvernementaux. Conformément à l'approche modulaire régionale décrite dans la résolution 73/266, je me suis engagé à maintenir la communication par l'intermédiaire des organisations régionales. Durant les consultations du Groupe qui se tiendront les 5 et 6 décembre à New York, je compte rassembler les représentants des États au niveau régional, ainsi que des organisations régionales et des groupes de réflexion, pour passer à la prochaine étape de ces discussions. J'espère vraiment que nous pourrions reprendre un examen sérieux des questions de cybersécurité au niveau multilatéral grâce à un consensus technique au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et à des discussions de plus large portée au sein du Groupe de travail à composition non limitée.

La tâche du Groupe d'experts gouvernementaux est difficile. Je ferai de mon mieux pour que ses travaux aboutissent à des résultats concrets en vue de faire avancer la mise en œuvre des priorités en matière de sécurité dans le domaine des TIC au niveau mondial. Alors que le Groupe se prépare à entamer ses travaux de fond le 9 décembre, il peut déjà s'inspirer des vues diverses mais tout aussi importantes des différentes régions sur des questions qui relèvent de son mandat. Toutefois, j'attends également avec intérêt d'entendre les vues de tous les États Membres de l'ONU sur le mandat du Groupe, y compris durant les consultations des 5 et 6 décembre. J'espère que ces importantes contributions constitueront un excellent point de départ pour les délibérations du Groupe dans les années à venir. Je compte sur l'appui de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Lauber.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier vos collègues de me donner l'occasion de présenter un exposé à la Première Commission sur l'état actuel des délibérations au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Mon collègue, l'Ambassadeur de Aguiar Patriota, vient de décrire le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux des deux groupes qui traitent des questions de cybersécurité – le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale – et je souscris pleinement à la manière dont il a décrit les tâches et les possibilités qui nous attendent.

Le Groupe de travail à composition non limitée a tenu sa première session de fond du 9 au 13 septembre à New York. Je reconnais certains visages dans la salle aujourd'hui, et je présente mes excuses à ceux qui étaient présents en septembre, car il ne vont pas entendre grand-chose de nouveau, mais il est quand même utile d'informer les autres membres de la Première Commission. Durant la session de septembre, nous avons consacré deux journées à un échange de vues d'ordre général, durant lesquelles plus de 70 États Membres de toutes les régions – ce qui représente une forte participation, même pour un événement organisé à New York – ont pris la parole pour décrire les problèmes qu'ils considèrent comme étant les plus urgents et exprimer leurs attentes concernant ce que le Groupe de travail devrait être en mesure d'accomplir d'ici sa dernière session de fond en juillet 2020.

Cet échange de vue d'ordre général a été suivi de six demi-journées de dialogues interactifs, qui ont chacun porté sur une question inscrite à l'ordre du jour du Groupe de travail à composition non limitée. Je vais rappeler rapidement à la Commission quelles sont ces questions, même si elles sont très semblables à celles dont a parlé l'Ambassadeur de Aguiar Patriota concernant le Groupe d'experts gouvernementaux. Ces six questions sont, premièrement, les risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique et les mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer; deuxièmement, la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications par les États; troisièmement, les règles, normes et principes de comportement responsable par les États et les moyens de les mettre en œuvre; quatrièmement, un dialogue institutionnel régulier; cinquièmement, les mesures de

confiance; et sixièmement, le renforcement des capacités. Durant ces délibérations, les membres du Groupe de travail ont reconnu que les questions couvertes par leur mandat étaient urgentes et importantes pour nous tous, et ils ont souligné l'importance d'un processus inclusif et transparent. Ils ont été nombreux à exprimer leur souhait que dans ses travaux, le Groupe mette l'accent sur les domaines de convergence tout en restant ambitieux.

Dans mon discours de clôture à la dernière séance de la session, j'ai présenté aux membres du Groupe de travail à composition non limitée un plan de travail selon les axes suivants. D'ici la fin de l'année, je compte envoyer aux délégations un document qui leur permettra de se préparer pour la deuxième session de fond du Groupe de travail, laquelle se déroulera du 10 au 14 février à New York. Ce document ne sera pas un projet de rapport du Groupe de travail à composition non limitée, mais il donnera une idée de la structure de ce rapport et reflétera les concepts et les idées présentés et examinés durant la première session de fond. Ce document contiendra également des informations supplémentaires fournies par le Secrétariat à la demande des délégations.

À la suite de la deuxième session de fond en février, je compte présenter aux membres du Groupe de travail ce que je considère comme un premier projet de rapport final du Groupe de travail. Les 2 et 3 avril prochains, j'organiserai un dialogue informel intersessions avec les membres du Groupe de travail pour prendre connaissance de leurs commentaires sur le premier projet. Sur la base de ces commentaires, je présenterai un premier projet révisé et j'organiserai un nouveau dialogue informel intersessions les 26 et 27 mai 2020. Début juin, je prévois de publier un avant-projet du rapport dans la perspective de la troisième et dernière session de fond du Groupe de travail, qui se tiendra du 6 au 10 juillet 2020 à New York. J'espère que la prochaine session en février nous permettra d'approfondir nos délibérations interactives en allant plus dans les détails et en examinant une grande partie des propositions faites par les membres, ce qui nous permettra de dégager de nouveaux domaines de convergence. Dans l'intervalle, c'est à dire à n'importe quel moment durant ce processus, les membres du Groupe de travail sont invités à fournir des documents et des contributions écrites sur les questions qui relèvent du mandat du Groupe. Néanmoins, dans un esprit de transparence et d'inclusion, je prie les délégations qui veulent présenter des documents de le faire également en personne au cours des sessions. Je pense qu'il est très important que tous ceux qui participent au processus soient au courant de ces propositions et puissent en prendre connaissance et les analyser.

Depuis mon élection au poste de Président du Groupe de travail à composition non limitée, j'ai participé à quatre cycles de consultations régionales du Groupe d'experts gouvernementaux, que l'Ambassadeur de

Aguiar Patriota vient de mentionner. J'étais à Bratislava pour la conférence régionale avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; j'ai participé aux consultations de l'Organisation des États américains à Washington; j'étais avec les États membres et les partenaires de dialogue de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Singapour; et j'ai participé aux réunions de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. Ma participation à ces consultations régionales m'a permis d'en apprendre davantage sur les priorités, préoccupations et exigences régionales spécifiques concernant les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Je pense que cela a également permis à l'Ambassadeur de Aguiar Patriota et à moi-même de faire connaissance et d'établir des relations de travail qui permettront aux deux processus – le Groupe d'experts gouvernementaux et le Groupe de travail à composition non limitée – d'avancer en parallèle de façon complémentaire et dans l'intérêt de tous les États Membres. Cette dernière observation sur la complémentarité entre les deux processus est une exigence qu'ont constamment exprimée les États Membres dans toutes les réunions auxquelles j'ai participé en tant que Président du Groupe de travail à composition non limitée, dont un certain nombre de réunions bilatérales avec des délégations régionales. Durant ces réunions, les États Membres ont également exprimé très clairement leur appréciation des deux processus et se sont déclarés disposés à surmonter leurs divergences passées pour permettre aux deux Groupes de mener à bien leur mission.

Enfin, le mandat du Groupe de travail à composition non limitée prévoit également l'organisation de réunions consultatives intersessions informelles multipartites avec les parties intéressées au sein du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires afin d'échanger des vues sur les questions qui relèvent du mandat du Groupe. Nous avons programmé une réunion intersessions du 2 au 4 décembre à New York. Même si cette réunion a été organisée à mon initiative, elle sera présidée par Singapour, et je remercie la délégation singapourienne de se charger de cette tâche. Nous avons adopté cette solution pour mettre en exergue le caractère informel de cette réunion, qui est très différente des réunions du Groupe de travail à composition non limitée. Je suis certain que la réunion intersessions sera aussi inclusive que possible, avec des participants de toutes les régions et de tous les secteurs de la société, et qu'elle donnera à tous les participants la possibilité d'échanger des vues sur les questions qui relèvent du mandat du Groupe. J'encourage tous les États Membres à participer également à cet échange et à entrer en contact avec leurs industries, leurs organisations non gouvernementales et leurs institutions d'enseignement nationales concernées pour les encourager à participer

activement à cette réunion. Je fournirai des informations supplémentaires à cet égard dans les jours prochains, et je renvoie également la Commission au site Web du Groupe de travail à composition non limitée, qui est accessible sur le site du Bureau des affaires de désarmement et très facile à trouver.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je remercie l'Ambassadeur Jürg Lauber, de la Suisse, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, non seulement de sa déclaration, mais aussi de son engagement et de son ardeur au travail en ce qui concerne cette question.

Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin de que les délégations puissent avoir un échange de vues interactif sur les exposés que nous venons d'entendre, dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 9 h 25, est reprise à 9 h 30.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant reprendre son examen du groupe de questions « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ». Nous avons une longue liste d'orateurs, et je prie donc toutes les délégations de coopérer pleinement en respectant le temps de parole afin d'éviter que la Commission ne prenne du retard.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Je tiens en premier lieu à remercier les Ambassadeurs Guilherme de Aguiar Patriota et Jürg Lauber de leurs présentations et de leur excellent travail au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Cette déclaration porte principalement sur la cybersécurité, et nous voudrions faire trois observations à cet égard.

Premièrement, la vision de l'ASEAN est celle d'un cyberspace pacifique, sûr et résilient qui favorise le progrès économique, le renforcement de la connectivité régionale et l'amélioration du niveau de vie de tous. La transformation numérique offrira des avantages et des possibilités considérables à notre région. Dans

le même temps, nous sommes conscients qu'il existe des cybermenaces omniprésentes, en constante évolution et transfrontières susceptibles de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, l'ASEAN estime que la cybersécurité exige de coordonner les compétences de multiples acteurs dans différents domaines afin d'atténuer efficacement les menaces, de renforcer la confiance et de tirer profit des avantages offerts par la technologie.

Deuxièmement, l'ASEAN estime qu'aucun Gouvernement ne peut faire face à lui seul aux cybermenaces, compte tenu de leur sophistication croissante et de leur caractère transfrontière. La coopération régionale est impérative, et l'ASEAN a pris des mesures concrètes et pratiques à cette fin. Au trente-quatrième Sommet des pays de l'ASEAN, qui s'est tenu cette année, nos dirigeants ont réitéré la détermination de l'ASEAN à renforcer la coopération en matière de cybersécurité et à créer un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et résilient pour appuyer l'économie numérique de la région de l'ASEAN. À la troisième Conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité, qui s'est tenue en septembre 2018, l'ASEAN est devenue le premier, et à ce jour le seul, groupe régional à souscrire aux 11 normes facultatives et non contraignantes recommandées dans le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/70/174). En octobre, à la quatrième Conférence ministérielle, les participants ont décidé de créer un comité de travail chargé d'envisager l'élaboration d'un plan d'action régional à long terme pour garantir la mise en œuvre effective et pratique de ces normes. L'ASEAN continuera également de mettre l'accent sur les initiatives régionales de renforcement des capacités, notamment en appuyant les activités et programmes de formation en matière de cybersécurité du Centre d'excellence ASEAN-Singapour pour la cybersécurité, qui est situé à Singapour, et du Centre ASEAN-Japon de renforcement des capacités en matière de cybersécurité, basé à Bangkok.

Troisièmement, l'ASEAN réaffirme son point de vue selon lequel l'ONU doit continuer à jouer un rôle clef dans les discussions sur la cybersécurité. Nous appuyons les efforts du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux, et espérons que ces deux mécanismes pourront travailler en étroite collaboration dans le respect de leur mandat respectif. L'ASEAN accueille favorablement le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui

affirme la volonté de promouvoir une culture de responsabilité et d'adhésion aux normes, règles et principes d'un comportement responsable dans le cyberspace. L'ASEAN reconnaît la nécessité de poursuivre l'élaboration de normes facultatives et non contraignantes de comportement responsable des États dans le cyberspace sur la base du consensus, ainsi que l'identification des moyens de les mettre en œuvre. Nous affirmons que le droit international, en particulier la Charte des Nations unies, doit s'appliquer et est essentiel pour maintenir la paix et la stabilité et promouvoir un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Nous nous félicitons de l'engagement conjoint de l'ASEAN et de l'ONU à renforcer la formation et l'appui à la coopération en matière de cybersécurité, comme le reflète le plan d'action visant à mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération plus concrète dans le cadre de l'élaboration du prochain partenariat ASEAN-ONU pour la période 2021-2025.

En conclusion, l'ASEAN réaffirme l'importance d'un cyberspace fondé sur des règles en tant que facteur essentiel de progrès socioéconomique pour nos populations. Nous continuerons à approfondir notre coopération aux niveaux régional et international pour parvenir à un cyberspace pacifique, sûr et résilient. Je vais à présent faire quelques observations complémentaires en ma qualité de représentant de Singapour.

Petite nation très connectée, Singapour bénéficie grandement de la technologie, mais est également la cible de cyberattaques. C'est pourquoi la cybersécurité est un des principaux piliers de notre initiative « Smart Nation » (Nation intelligente). Notre économie numérique ne peut prospérer que si elle est soutenue par un cyberspace sûr et fiable. Au cœur de la cybersécurité, il y a la question de la gestion des biens collectifs mondiaux, qui appelle une approche globale, fondée sur des normes et des règles internationales, et nous pensons que l'ONU a un rôle important à jouer à cet égard. C'est pourquoi Singapour se félicite de la création du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux. Il est important, voire impératif, que les deux processus se complètent l'un l'autre et s'appuient sur les travaux des cinq précédents groupes d'experts gouvernementaux, dont le premier a été créé en 2004. Nous avons besoin des

deux processus pour réussir et obtenir des résultats vérifiables. Singapour contribuera activement et de manière constructive à ces deux processus, et nous nous réjouissons à la perspective de présider la réunion consultative intersessions du Groupe de travail à composition non limitée, qui réunira en décembre les partenaires industriels et les organisations non gouvernementales, comme l'a annoncé l'Ambassadeur Lauber à l'instant.

Singapour continuera à favoriser des échanges ouverts entre les décideurs politiques, les leaders d'opinion et les experts de l'industrie au niveau mondial sur les normes de comportement responsable des États dans le cyberspace, ainsi que sur le renforcement des capacités en matière de cybersécurité et les mesures de confiance. Depuis 2016, Singapour organise chaque année une semaine internationale du cyberspace. Ces dernières années, nous avons salué la participation de M^{me} Izumi Nakamitsu, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et du Secrétaire général adjoint, Fabrizio Hochschild Drummond, qui a assisté à la dernière édition en date, septembre.

Au sein de l'ASEAN, Singapour plaide en faveur de programmes de renforcement des capacités, notamment par la création du Centre d'excellence de l'ASEAN-Singapour en matière de cybersécurité, qui s'inscrit dans le prolongement du programme de renforcement des capacités de l'ASEAN en matière de cybersécurité, auquel Singapour est très attachée. Nous pensons que le Centre de Singapour constituera une ressource importante pour aider les pays de notre région à mieux se préparer aux nouvelles cybermenaces grâce au partage de l'information et des meilleures pratiques, et à l'assistance mutuelle.

Singapour se réjouit à la perspective de travailler avec la communauté internationale et toutes les délégations ici présentes afin d'édifier un ordre international fondé sur des règles pour le cyberspace et de concrétiser les avantages d'un avenir numérique commun et connecté.

M. Baumann (Suisse) : L'évolution rapide de la science et des technologies façonne notre monde de manière croissante. Ainsi l'intelligence artificielle constitue une évolution majeure à cet égard, elle connaît une expansion rapide et permet déjà des applications dans de nombreux domaines. Simultanément, l'autonomisation croissante des systèmes d'intelligence artificielle met à l'épreuve les cadres juridiques existants et l'état de droit et soulève d'importantes questions éthiques. La Suisse estime qu'une collaboration plus étroite doit s'instaurer entre la science et la diplomatie à

l'heure où l'innovation s'accélère. Une telle coopération interdisciplinaire est cruciale pour aborder les enjeux communs et faire en sorte que toutes les couches de la société bénéficient de manière égale de ces innovations.

Dans le cadre de la nouvelle fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, la Suisse cherche à explorer des voies novatrices pour anticiper les évolutions numériques, biotechnologiques et écologiques. La Suisse œuvre pour que les progrès de la numérisation soient utilisés pour le bien de l'humanité, pour que le cyberspace soit ouvert, libre et sûr, et pour qu'il ait un effet multiplicateur sur les droits de l'homme et le développement économique.

Nous saluons le rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, mis en place par le Secrétaire général, et nous attachons une grande importance au travail de suivi et à la mise en oeuvre des recommandations de ce groupe, et comptons sur l'engagement continu du Secrétaire général dans ce processus. Nous saluons le fait que le rapport du Groupe de haut niveau fasse référence au Geneva Dialogue on Responsible Behaviour on Cyberspace (Dialogue de Genève pour un comportement responsable dans le cyberspace). Lancé par la Suisse en 2018, ce dialogue vise à débattre des responsabilités des acteurs clefs s'agissant de contribuer à renforcer la sécurité et la stabilité dans le cyberspace.

La Suisse se félicite des efforts déployés par l'ONU pour promouvoir un comportement responsable dans le cyberspace et soutient les deux processus, Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui soulignent l'importance du multilatéralisme dans ce contexte. Pour la Suisse, il est essentiel d'assurer la cohérence entre les deux processus afin d'éviter toute redondance et de faire en sorte qu'ils se renforcent mutuellement. Nous sommes encouragés par l'atmosphère constructive lors de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée.

La Suisse tient à souligner l'importance d'une approche multipartite et d'inclure la société civile dans les discussions au sein du Groupe de travail. Ce dernier ne part pas de zéro, mais peut construire sur les progrès considérables accomplis par les précédents groupes d'experts gouvernementaux des Nations Unies. Le cyberspace n'est pas dépourvu de règles. Les États

y sont soumis aux mêmes obligations juridiques que dans le monde hors-ligne, notamment à celles qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international coutumier. De plus, le cadre juridique est complété par des normes facultatives, des règles et des principes de comportement responsable des États ainsi que des mesures de confiance et de renforcement des capacités.

La Suisse est convaincue qu'une approche fondée sur des règles est essentielle pour exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les évolutions scientifiques et technologiques et répondre aux nouveaux défis d'une manière durable qui renforce la paix et la sécurité internationales.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Nous avons tous à gagner d'un cyberspace ouvert, libre et sûr qui permette à nos économies de se développer, à nos infrastructures de fonctionner et à nos gouvernements d'être efficaces. Si une connectivité accrue fait partie intégrante de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, elle pose également des défis nouveaux et complexes en matière de sécurité internationale. L'Australie est préoccupée par la portée, l'ampleur et la gravité grandissantes des cyberincidents internationaux perpétrés par des acteurs étatiques et leurs supplétifs. Nous nous félicitons que la communauté internationale accorde une attention accrue au comportement responsable des États dans le cyberspace tandis que nous nous efforçons de relever ces défis collectivement.

Nos discussions de l'année dernière ont abouti à la création de deux organes - le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale - pour nous aider à faire avancer ces travaux. Heureusement, il existe déjà une base importante sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Les États Membres ont déjà affirmé par consensus que le droit international s'applique au comportement des États dans le cyberspace et ont formulé 11 normes de comportement responsable des États. L'Australie réaffirme son engagement à agir conformément aux rapports des Groupes d'experts gouvernementaux de 2010, 2013 et 2015 (voir A/65/201, A/68/98 et A/70/174), qui ont tous été approuvés par consensus par les experts et entérinés par consensus par les États Membres.

Ces rapports présentent de manière cumulative un cadre de comportement responsable des États, comprenant le droit international, des normes volontaires non contraignantes et des mesures de confiance. L'Australie s'est engagée à respecter les quatre piliers de ce cadre et a déposé en septembre un document national du Groupe de travail à composition non limitée afin de faire preuve de transparence concernant nos efforts de mise en œuvre.

Nous nous sommes réjouis de la large participation au Groupe de travail à composition non limitée et de la participation positive et constructive des États Membres. En plus de sa participation active au Groupe de travail à composition non limitée, l'Australie est également membre du Groupe d'experts gouvernementaux, et nous espérons que l'ambition commune de réussite du Groupe de travail à composition non limitée se répercutera sur ce groupe d'experts.

Bien que le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux soient des processus distincts et ont des mandats, une composition et des échéances distincts, nous attendons des deux groupes qu'ils travaillent en collaboration et nous saluons les efforts que consentent l'Ambassadeur Lauber et l'Ambassadeur de Aguiar Patriota pour réaliser cette complémentarité. Nous nous félicitons également de la large participation des entreprises, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires à ces processus.

L'Australie continue de travailler avec diligence avec tous les États Membres pour parvenir à un consensus sur les questions liées au cyberspace au sein de la Commission. Nous participons de manière constructive aux deux projets de résolution qui ont été déposés, et nous invitons instamment tous les pays à se joindre à nous pour maintenir dans ces discussions la bonne volonté et l'esprit de collaboration de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Comme de plus en plus d'États cherchent à exercer leur pouvoir par le biais du cyberspace, les activités des acteurs étatiques et non étatiques risquent de plus en plus de donner lieu à des perceptions erronées, à des erreurs de calcul, à une escalade et, dans les cas extrêmes, à des conflits. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que la communauté internationale relèvera le défi et fera en sorte que nous puissions exploiter le cyberspace au profit de tous.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne l'information et les télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, la cyberstratégie nationale des États-Unis d'Amérique pour 2018 engage les États-Unis à promouvoir un cadre de comportement responsable des États dans le cyberspace, fondé sur le droit international, l'adhésion à des normes volontaires non contraignantes de comportement des États qui s'appliquent en temps de paix, et l'examen de mesures de confiance pratiques pour réduire le risque de conflit.

Le large consensus international autour de ces trois éléments – droit international, normes de temps de paix et mesures de confiance – est le résultat des discussions internationales sur la cyberdiplomatie tenues au cours de la dernière décennie. Les rapports de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux pour 2010, 2013 et 2015 (voir A/65/201, A/68/98 et A/70/174) présentent les éléments de ce cadre. L'Assemblée générale, par ses résolutions de 2015, 2016 et 2018 (résolutions 70/237, 71/28 et 73/27), a réaffirmé que tous les États devaient suivre les recommandations figurant dans ces rapports. Nous pensons que le moment est venu de donner la priorité à l'universalisation et à la mise en œuvre du cadre pour un comportement responsable des États, car cela est dans l'intérêt de tous les États.

En 2018, l'Assemblée générale a lancé deux nouveaux processus sur la cybersécurité dans le contexte de la sécurité internationale - le sixième cycle du Groupe d'experts gouvernementaux et le premier Groupe de travail à composition non limitée. Notre secrétaire d'État adjoint a récemment signalé que le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux étaient deux moyens d'affiner les orientations essentielles adressées aux États et d'identifier les moyens d'améliorer les capacités dans tous les domaines de la cybersécurité. Notre objectif est d'universaliser les recommandations faites par consensus et saluées par l'Assemblée générale dans les trois rapports du Groupe d'experts gouvernementaux.

Nous attendons avec intérêt le début du nouveau cycle du Groupe d'experts gouvernementaux. Nous pensons que l'objectif de ce groupe d'experts doit être de fournir des propositions et des orientations approfondies pour soutenir la mise en œuvre des recommandations contenues dans ses trois rapports consensuels. Les précédents cycles – couronnés de succès – du Groupe

d'experts gouvernementaux ont démontré l'intérêt d'une négociation consensuelle au niveau des experts sur ce sujet au sein de l'ONU.

Bien qu'ils aient voté contre la résolution qui a porté création du Groupe de travail à composition non limitée (résolution 73/27), les États-Unis se sont engagés à contribuer de manière constructive à ses travaux. Nous pensons que le Groupe de travail à composition non limitée, qui est ouvert à tous les États Membres, constitue un lieu complémentaire idéal pour élargir la sensibilisation au cadre du comportement responsable des États et pour discuter des moyens de renforcer les capacités afin d'aider les États à le mettre en œuvre et à le respecter.

Le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux sont deux processus distincts mais liés, mandatés par des résolutions distinctes et ayant chacun leur propre calendrier et leurs propres directives. Par conséquent, nous pensons qu'il serait approprié que la Première Commission dispose cette année de deux textes distincts mais complémentaires sur la cybersécurité dans le contexte de la sécurité internationale, afin de refléter le fait que chacun de ces processus a commencé ses travaux.

Le reste de mes remarques et la déclaration complète seront téléchargés sur le portail PaperSmart.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte réaffirme que les instruments multilatéraux non discriminatoires et juridiquement contraignants sont les mesures les plus efficaces pour réaliser des progrès durables dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous soulignons que l'engagement continu de tous les États à mettre en œuvre les initiatives convenues précédemment et à respecter l'état de droit au niveau international, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, est une condition nécessaire pour maintenir la paix et la sécurité internationales et éviter le chaos.

Malgré la rapidité des innovations scientifiques et technologiques dans plusieurs domaines stratégiques, plusieurs d'entre eux, qui ont un impact direct sur la sécurité internationale, ne font pas l'objet au niveau international de règles convenues qui permettraient d'éviter qu'ils ne donnent lieu à une course aux armements et à des conflits armés et d'assurer la poursuite fiable de l'amélioration des technologies pertinentes pour le développement et le bien-être. Le cyberspace,

l'espace extra-atmosphérique et les applications de l'intelligence artificielle en matière d'armement sont des exemples éminents de ces domaines.

L'absence de progrès dans la lutte contre les graves menaces qui pèsent sur la sécurité dans ces domaines est clairement due non pas au manque de compétences techniques de la part de la communauté internationale, mais plutôt à la croyance erronée de certains États selon laquelle une domination absolue dans ces domaines peut être maintenue, ce qui empêche tout effort visant à élaborer des régimes internationaux équitables fondés sur des règles qui interdisent l'utilisation malveillante et la militarisation de ces technologies. Dans un monde multipolaire où les technologies pertinentes sont disponibles et accessibles à de nombreux acteurs étatiques et non étatiques, une telle approche ne peut conduire qu'à une course aux armements que personne ne peut gagner, tandis que la sécurité internationale continue de se détériorer gravement.

Dans le domaine de la cybersécurité et de l'éventuelle utilisation malveillante des technologies de l'information et des télécommunications comme moyen de guerre, la réalisation de progrès significatifs vers l'établissement d'un régime fiable fondé sur des règles et des normes convenues est bloquée depuis plus d'une décennie. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt de réaliser de réels progrès dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée créé par la résolution 73/27.

Nous pensons qu'il est temps d'aller de l'avant de la manière la plus inclusive et la plus orientée vers l'action pour élaborer des règles juridiquement contraignantes dans tous ces domaines stratégiques. Les normes non contraignantes et les mesures de confiance volontaires sont des mesures internes qui ne peuvent fournir de garanties suffisantes à long terme dans le domaine de la sécurité internationale et du contrôle des armements.

La version complète de ma déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le rythme implacable de l'émergence de nouvelles armes, poussé par une concurrence stratégique sans fin, constamment facilité par les nouvelles innovations scientifiques, a de graves implications. Le développement rapide de nouveaux systèmes d'armes et de technologies habilitantes constitue une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et mondial. Gouverner et réglementer le développement et l'utilisation de ces armes en vertu du droit international s'avère être un défi majeur.

Le développement de systèmes d'armes létaux autonomes est devenu une préoccupation majeure. Ces systèmes sont décrits à juste titre comme la prochaine révolution dans les affaires militaires qui changerait

fondamentalement la nature de la guerre. Leur introduction abaisserait le seuil des conflits armés et affecterait les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération.

Tout système d'armes qui délègue des décisions de vie ou de mort à des machines est par nature contraire à l'éthique et ne peut pas respecter pleinement le droit humanitaire international. La question des systèmes d'armes létaux autonomes n'a pas seulement des dimensions juridiques, éthiques et techniques; elle a également de graves implications pour la sécurité régionale et mondiale. Les avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle doivent être réglementées de manière appropriée dans toutes leurs dimensions. Elles ne doivent pas aller plus vite que les règles qui les régissent. C'est pourquoi le Pakistan soutient l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant qui stipule les interdictions et les règlements appropriés concernant les systèmes d'armes létaux autonomes.

Le processus lancé il y a six ans dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) ne peut être maintenu que s'il donne des résultats concrets, en tenant compte des préoccupations de tous les États. Outre la CCAC, les dimensions de sécurité internationale des systèmes d'armes létaux autonomes doivent être traitées de manière globale par le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment par la Conférence du désarmement.

La cyberguerre est un autre domaine qui exige notre attention de toute urgence. La première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, tenue en septembre de cette année, a été une excellente occasion pour les États Membres de recenser les points communs et les divergences de vue. Entre autres choses, il est apparu clairement que tout le monde est d'accord sur le fait que le cyberspace n'est pas un espace non réglementé pour les États. Nous espérons que les prochaines sessions du Groupe de travail contribueront à développer une compréhension commune en vue de poursuivre les efforts normatifs pour empêcher que le cyberspace ne devienne le prochain théâtre de conflit. Compte tenu des caractéristiques uniques des technologies de l'information et des communications, il convient d'élaborer des normes supplémentaires dans un cadre universel, et la Conférence du désarmement demeure le cadre approprié pour la poursuite des travaux multilatéraux sur cette question.

Notre délégation est consciente de la nécessité de maintenir la coordination et la complémentarité entre ce Groupe de travail à composition non limitée et le

processus mené en parallèle dans le cadre d'un autre groupe à composition limitée, à savoir le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous soulignons toutefois l'importance que l'ensemble des Membres de l'ONU attachent au Groupe de travail à composition non limitée en tant que mécanisme inclusif et universel. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16), et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Ensemble, le cyberspace et Internet font partie des plus grandes réalisations humaines de tous les temps. Ils ont déjà changé notre vie grâce à des possibilités sans précédent qui ne peuvent être exploitées pleinement que dans un cyberspace mondial, ouvert, libre, équitable, stable et sûr. Par conséquent, l'Italie est déterminée à appuyer les efforts de la communauté internationale en faveur d'un cyberspace fondé sur le respect du droit international, dans lequel la sécurité, l'état de droit, les libertés fondamentales et les droits de l'homme s'appliquent pleinement et sont tous étroitement liés. Nous ne cessons de renforcer notre engagement sur le plan de la politique intérieure et de la diplomatie en ce qui concerne le cyberspace. La participation aux instances internationales et le respect des normes de comportement responsable des États dans le cyberspace sont un élément essentiel du plan d'action de l'Italie en matière de cybersécurité.

Nous saluons le travail accompli par les Groupes d'experts gouvernementaux dans ce domaine et nous voudrions rappeler que l'Assemblée générale a approuvé les conclusions des rapports des Groupes d'experts gouvernementaux de 2013 et de 2015 (voir A/68/98 et A/70/174) et a demandé aux États Membres de s'inspirer, pour ce qui touche à l'utilisation de l'informatique et des technologies des communications, du rapport de 2015. Nous partageons les évaluations positives de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et nous nous réjouissons de continuer à participer à ses travaux dans un esprit constructif. La complémentarité entre les travaux et les résultats de ce Groupe de travail et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser

le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale revêt la plus haute importance. Nous appelons tous les États à œuvrer de concert à cette fin dans un esprit de consensus et de respect mutuel. Ces efforts nous aideront à établir des contacts, à sensibiliser et à échanger des points de vue et des perspectives sur l'avancement de ces travaux avec l'ensemble des Membres et d'autres parties prenantes afin de dégager un consensus plus solide sur les résultats obtenus.

En ce qui concerne les avantages des technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale, les activités et les incidents malveillants sur Internet se multiplient et sont une source de vives préoccupations. Ces activités pourraient avoir un effet déstabilisateur sur la paix et la sécurité internationales. La coopération internationale et le multilatéralisme sont toujours les outils qui nous permettent d'atteindre nos objectifs communs. Dans le même temps, un cadre de cybersécurité véritablement universel doit être fondé sur les normes internationales existantes. Nous devons accorder plus d'attention à la mise en œuvre effective des règles existantes au lieu de nous engager dans de longues négociations susceptibles de créer des incertitudes quant au cadre juridique applicable. Les mesures de confiance sont d'une importance capitale dans un environnement cybernétique en constante évolution et dans ce territoire relativement nouveau qu'il représente. Ces mesures peuvent contribuer à réduire les risques de conflits résultant de l'utilisation des technologies de l'information et des communications en favorisant plus de transparence et de coopération entre les États.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration prononcée par le représentant de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et à celle faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16).

L'importance que les Philippines attachent à la sécurité de l'information se reflète non seulement dans notre plan national de cybersécurité, mais aussi dans notre stratégie de sécurité nationale. Les programmes qui relèvent de notre plan national visent à assurer la protection des infrastructures critiques, du Gouvernement, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement, ainsi que des individus. D'autre part, notre stratégie nationale définit les mesures stratégiques du Gouvernement en matière de cybersécurité, notamment notre plan de

cybersécurité 2022. Nous nous sommes également dotés de lois nécessaires pour traiter les questions liées à la sécurité de l'information.

La coopération internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité, y compris les efforts de coopération visant à élaborer une législation nationale efficace, est un élément important des efforts nationaux. Cette coopération revêt une importance cruciale étant donné le caractère transnational de la cybercriminalité et les liens étroits qui existent entre la criminalité et la sécurité nationale dans le cyberspace. S'il est vrai que la communauté internationale a élaboré un certain nombre d'instruments multilatéraux, certains sont basés sur la coopération tandis que d'autres sont contradictoires. Tout en reconnaissant l'importance des efforts déployés pour faire face collectivement aux cybermenaces mondiales sources de perturbations, nous sommes également conscients des défis liés à la prise en compte d'intérêts divergents et à l'élaboration d'une approche commune. Les Philippines proposent que nous privilégions les éléments suivants.

Nous devons poursuivre notre dialogue international et régional dans le but de réduire et d'anticiper les risques et de protéger les infrastructures critiques. Nous devons mettre en œuvre les normes existantes, notamment celles qui ont été adoptées par les Groupes d'experts gouvernementaux précédents et favoriser les synergies dans les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui a été créé récemment, et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Dans la mesure du possible, notre objectif doit être la normalisation et l'universalisation des législations nationales en partageant et en comparant les bonnes pratiques à l'échelle mondiale et de faciliter la participation des dirigeants de l'industrie, des milieux universitaires et de la société civile, ainsi que des gouvernements, afin de prévenir les cyberconflits, de limiter les cyberopérations offensives des acteurs non étatiques et d'atténuer les menaces quotidiennes qui pèsent sur l'économie mondiale. Il nous faut une approche inclusive, globale et souple. Nous devons également faciliter l'établissement des responsabilités en cas de cyberincidents, pour que les États rendent des comptes pour ce qui se passe dans leur espace cybernétique, tout en assurant le respect des principes juridiques internationaux tels que la non-ingérence dans

les affaires intérieures des États. Enfin, nous devons faciliter la fourniture d'une assistance aux États qui n'ont pas les moyens de faire face aux cybermenaces.

Pour que nous puissions aller de l'avant, ma délégation estime que nous devons nous concentrer autant que possible sur le renforcement de la confiance pour faciliter notre travail.

M^{me} Pejanović Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Le Monténégro s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16), et je voudrais faire quelques brèves observations supplémentaires à titre national.

Partout dans le monde, nous pouvons bénéficier de la croissance exponentiellement rapide des technologies de l'information et des communications (TIC), en tirant parti d'importants avantages et possibilités sociaux et économiques que nous apportent notre connexion et notre participation à l'économie émergente basée sur Internet. Toutefois, s'il est vrai que nos sociétés dépendent de plus en plus des infrastructures numériques, les technologies restent vulnérables. Le caractère privé, l'intégrité et la disponibilité des infrastructures concernées sont de plus en plus mis à mal par l'évolution rapide des cybermenaces découlant de l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications par divers acteurs opérant dans le cyberspace. Par le passé, il s'agissait uniquement de pirates informatiques, mais aujourd'hui, il s'agit de criminels, de terroristes et de différents types d'acteurs étatiques et non-étatiques.

Les cybercrimes et les cybermenaces ne portent pas uniquement atteinte à la sécurité des utilisateurs des réseaux. Elles perturbent également les activités économiques et commerciales, allant jusqu'à compromettre l'efficacité militaire des pays et à transformer le cyberspace en théâtre de conflits. Avec les nouvelles technologies, les guerres classiques ont déjà pris la forme de guerres hybrides qui déstabilisent le paysage de la sécurité internationale. Dans de telles circonstances, une approche multilatérale est le moyen optimal de préserver le rôle transformateur des TIC en tant que catalyseur du développement social et économique tout en veillant à ce que la confiance des citoyens et des pays dans leur utilisation ne soit pas compromise.

Le Monténégro est pleinement engagé à contribuer à la création des conditions propices à un cyberspace libre, stable, transparent et sûr. Sur la base de notre expérience, nous appuyons une approche multisectorielle et

multipartite pour protéger le cyberenvironnement, ainsi que les ressources des organisations, des institutions et des citoyens. En substance, ce doit être une approche holistique centrée sur la sécurité humaine, qui permettra de lutter efficacement contre les risques associés à la cybercriminalité et à des cybermenaces plus sophistiquées, tout en prenant en compte l'état de droit et la bonne gouvernance. Il est également important de souligner que tout processus qui pourrait à terme avoir une incidence sur la capacité d'une personne à bénéficier des technologies de l'information et des communications, pour des raisons de sécurité nationale ou autre, doit être transparent, ouvert et responsable.

Nous appuyons les travaux coordonnés du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et nous prendrons part à leurs délibérations. Il faut absolument maintenir la dynamique de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée, et nous continuerons de participer à ces efforts sur la base du programme présenté par son président, tout en nous employant à établir et mettre en valeur un cadre global de promotion de la paix et de la stabilité.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16).

Nous appuyons l'objectif du désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire, en tant que priorité absolue dans ce domaine. Cela dit, d'autres mesures de désarmement et de sécurité doivent être mises en place. Nous devons mettre en place des initiatives multilatérales juridiquement contraignantes pour interdire la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, du cyberspace et les armes létales autonomes, ainsi que pour réglementer les drones militaires de combat. Nous devons exiger que les principaux pays producteurs d'armes fassent passer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens avant les intérêts mesquins des complexes militaro-industriels. Nous devons réduire les dépenses militaires mondiales, qui ont atteint le montant record de 1 820 milliards de dollars, ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le domaine

des armements et réorienter nos efforts afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'application des accords internationaux pertinents en vigueur doit être fondée sur le respect des normes internationales relatives aux changements climatiques. Nous devons préserver le multilatéralisme en tant que principe de base des négociations sur le désarmement. La création du premier Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale est extrêmement importante face à la prolifération des utilisations illicites des technologies de l'information et des communications et à la militarisation croissante du cyberspace. Il est très grave que la Stratégie cybernétique du Département de la défense des États-Unis ait autorisé en 2018 l'emploi d'armes cybernétiques offensives et l'organisation de cyber-offensives, notamment des attaques cybernétiques préventives. Nous rejetons ces doctrines agressives, belliqueuses et menaçantes qui considèrent le recours à la force comme une réaction légitime face à l'emploi des technologies de l'information et des télécommunications à des fins malveillantes. Nous réitérons que l'usage hostile des télécommunications avec pour objectif avoué ou inavoué de perturber l'ordre juridique et politique des États, notamment la création de la Cuba Internet Task Force (Équipe de travail sur Internet à Cuba) par les États-Unis, constitue une violation des normes internationales convenues.

M. Horne (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

Nous rejetons l'agression de l'espace radioélectrique cubain au moyen de transmissions radiophoniques et télévisuelles illégales. En 2019, Cuba a fait l'objet de 1 865 heures hebdomadaires de transmissions négatives émises depuis les États-Unis sur 21 fréquences, en violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous exigeons que soient levées immédiatement les mesures coercitives qui limitent l'accès, l'utilisation et l'exploitation des technologies de l'information et des communications, notamment le blocus économique, commercial et financier et la loi Helms-Burton, imposés par les États-Unis contre Cuba.

M. Leopoldino (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme le souligne le Secrétaire général dans son programme de désarmement, les nouveautés scientifiques et techniques peuvent avoir un effet décisif sur l'avenir de notre sécurité mais notre action conjointe dans ce domaine sera aussi décisive sur le plan de la prévention.. Compte tenu de leurs effets transformateurs et révolutionnaires, les technologies émergentes

qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité internationale doivent être dûment réglementées avant que cette incidence ne se fasse pleinement ressentir. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre une catastrophe pour nous motiver et déployer des efforts ciblés.

L'utilisation malveillante galopante des technologies de l'information et des communications et leur militarisation croissante par les États, en particulier, sont une source d'immense préoccupation. Compte tenu de l'omniprésence et de l'importance capitale des technologies de l'information et des communications pour les sociétés modernes, nous ne pouvons plus tolérer les comportements incontrôlés dans le cyberspace sans mettre en péril nos valeurs communes de paix, de sécurité, de démocratie et de droits de l'homme. C'est un des problèmes de sécurité les plus graves et les plus pressants de notre époque. Le Brésil appuie depuis longtemps les délibérations sur la question et y participe activement, et il est favorable à l'adoption, dans le cadre de l'ONU, de principes, de normes et de règles pour favoriser le comportement responsable des États en matière d'utilisation des technologies de l'information et des communications. Nous avons participé aux activités de trois des cinq groupes d'experts gouvernementaux convoqués par l'Assemblée générale sur cette question, et un expert brésilien a présidé la session du Groupe en 2014 et 2015, la dernière qui soit parvenue à adopter un rapport de fond (voir A/70/174) par consensus. En outre, dans le contexte de la Troisième Commission, le Brésil présente un projet de résolution annuel depuis 2013 sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique, en collaboration avec l'Allemagne (résolution 73/179).

Le Brésil estime que le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, s'applique au cyberspace. Cependant, cette applicabilité ne doit pas être comprise comme un moyen de légitimer la transformation de l'environnement cybernétique en une arène de conflit militaire. Au contraire, cette compréhension doit encourager tous les États à faire preuve de retenue et contribuer à maintenir un environnement sûr, stable et prospère pour les technologies de l'information et des communications. De même, affirmer que le droit international existant s'applique dans le cyberspace ne signifie pas qu'aucune nouvelle norme n'est nécessaire. Le Brésil estime urgent de continuer à développer le cadre normatif et réglementaire existant au niveau international.

À la session de l'année dernière de la Première Commission, non seulement la pratique de longue date consistant à prendre des décisions par consensus sur cette question a été rompue, mais deux projets de résolution opposés ont été adoptés, créant chacun un organe avec un mandat spécifique et des procédures distinctes en matière de suivi sur la question. En dépit de ce contexte

défavorable, il est toujours possible de promouvoir la complémentarité et la convergence. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale peuvent et doivent travailler de façon harmonieuse en vue de rétablir un consensus absolument nécessaire dans le traitement de cette question dans le contexte de l'ONU. En tant que pays dont l'expert a été choisi pour présider le Groupe d'experts gouvernementaux, le Brésil est prêt à contribuer à cet effort. Il est donc crucial que les deux Groupes se montrent aussi souples que possible et œuvrent à un consensus aussi large que possible afin que leurs rapports et leurs recommandations contribuent à renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine de la cybersécurité. Nous espérons en particulier qu'au fur et à mesure que les travaux des deux Groupes avanceront, la Première Commission rétablira sa pratique qui consiste à adopter un seul projet de résolution par consensus.

M. Sánchez Kiesslich (Mexique) (*parle en espagnol*) : Les utilisations légitimes et pacifiques du cyberspace, la résilience dans le domaine numérique et les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications en tant que moteurs du développement durable ne peuvent être préservées et garanties que dans le cadre d'une démarche multilatérale. Le début des travaux de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale nous offrent une occasion précieuse de passer de délibérations abstraites à une entente commune qui montrera la voie concrète à suivre.

Bien que les mandats des deux Groupes diffèrent sur certains points, nous devons nous efforcer d'obtenir des résultats substantiels et de réaliser des objectifs complémentaires dans le cadre de ces deux processus. Les attentes sont nombreuses, mais les problèmes et les menaces seront encore plus nombreux si nous ne garantissons pas l'architecture pour l'environnement numérique de l'avenir. Ces deux processus doivent être interprétés comme une preuve manifeste de la confiance que suscite le rôle prioritaire de l'ONU et du multilatéralisme. Pour le Mexique, comme pour nombre d'autres délégations, le point de départ est la poursuite de la mise

en œuvre des mesures déjà adoptées par les groupes d'experts gouvernementaux précédents, lesquelles englobent évidemment les normes, règles et principes relatifs au comportement responsable des États dans le cyberspace, mais aussi les mesures de confiance et de transparence, la promotion de modèles de coopération internationale et le renforcement des capacités.

Si les accords conclus à ce jour ne sont pas exhaustifs ou suffisants, ils constituent tout de même la base la plus solide pour la mise en place d'une approche multidimensionnelle dont l'objectif sera d'établir un équilibre dans les domaines de la sécurité internationale, des droits de l'homme et du développement. Nous devons également nous appuyer sur les progrès accomplis au niveau régional, en particulier par l'intermédiaire des organismes régionaux. Le droit international s'applique pleinement dans le cyberspace. Nous considérons la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, et même les sources de jurisprudence et le droit coutumier comme des sources de droit international.

Enfin, il est important de rappeler que les délibérations des États Membres doivent impérativement s'appuyer sur les expériences et les préoccupations de tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires. La mise en œuvre des résultats que nous obtiendrons relèvera en effet de la responsabilité des gouvernements, des grandes entreprises technologiques, des prestataires de services, des organisations de la société civile, des universités et de tous les citoyens.

M. Dev Nath (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16). En raison des contraintes de temps, je vais prononcer une version abrégée de ma déclaration, et la version complète sera téléchargée sur PaperSmart.

Notre ambition est de transformer le Bangladesh en un pays numériquement avancé d'ici à 2021. Nous avons déterminé que les technologies de l'information et des communications (TIC) étaient un moyen essentiel pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous soulignons l'importance cruciale de promouvoir la coopération internationale pour garantir la sécurité de l'information, notamment par des mesures appropriées de transparence et de confiance. Nous nous félicitons de la possibilité offerte aux pays en développement de faire part, dans

le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, de leurs préoccupations et de leurs priorités en ce qui concerne les normes, règles et principes pour un comportement responsable des États, la gestion des menaces, l'attribution, l'équilibre entre les droits et les responsabilités et le renforcement des capacités informatiques. Nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à la réussite du Groupe de travail à composition non limitée. Nous apprécions également à sa juste valeur le travail de l'actuel Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que celui de ses prédécesseurs. À l'avenir, nous voudrions voir les deux processus parallèles converger vers la définition d'importantes règles de conduite futures en ce qui concerne les avancées dans ce domaine. Nous sommes reconnaissants aux Présidents des deux groupes d'avoir souligné, dans les exposés qu'ils ont présentés à la Commission ce matin, l'importance de parvenir à un consensus et à des complémentarités, tout en gardant un fort niveau d'ambition.

La menace potentielle que représente la capacité des terroristes d'utiliser les TIC pour mettre en péril la sécurité internationale et ainsi causer un préjudice généralisé souligne l'importance de poursuivre l'examen du régime juridique en vigueur applicable à ce domaine et de le renforcer si nécessaire. Nous insistons sur le fait qu'il est vital de tenir compte, dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, des menaces potentielles dans le cyberspace, y compris les nouveaux développements dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'autres domaines connexes. La communauté internationale va avoir pour défi crucial d'empêcher que la plateforme virtuelle et les technologies et services connexes rendus possibles par les TIC ne soient exploités par des terroristes et d'autres entités non autorisées aux fins de la prolifération des armes de destruction massive.

M. Auväärt (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16), et nous voudrions également faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

La cybersécurité fait aujourd'hui partie intégrante du contexte plus large de la sécurité internationale. L'interdépendance croissante de notre cyberspace, qui

évolue rapidement, pose un défi complexe en ce qui concerne la stabilité de nos économies et les questions de respect de la vie privée et des droits de l'homme.

L'ONU a servi de plateforme à la communauté internationale pour aborder les questions liées à la paix, à la stabilité et à la sécurité internationales, de manière conjuguée avec celles relatives au développement et à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Les rapports des groupes d'experts gouvernementaux successifs, approuvés par l'Assemblée générale et repris dans les efforts des organisations régionales, ont établi un cadre normatif solide pour la stabilité internationale dans le cyberspace. De l'avis de l'Estonie, les normes qui ont déjà été convenues concernant le comportement responsable des États, ainsi que le droit international en vigueur, les mesures de confiance régionales et les mécanismes de renforcement des capacités, fournissent la structure dont nous avons besoin pour un cadre de stabilité dans le cyberspace. Nous sommes également satisfaits de voir que 28 États ont signé la déclaration commune sur la promotion d'un comportement responsable des États dans le cyberspace, qui a été présentée pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre.

Le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale offre une occasion supplémentaire de faire progresser la compréhension globale du cadre de stabilité internationale dans le cyberspace. À notre avis, les deux processus devraient évoluer de manière complémentaire, en s'inspirant des rapports des précédents groupes d'experts gouvernementaux qui ont été adoptés par consensus. La première session du Groupe de travail à composition non limitée a démontré l'importance de veiller à l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les universités et le secteur privé, dans le traitement des questions de cybersécurité. Un cyberspace sûr et stable n'est possible que sur la base d'une approche inclusive et multipartite.

En conclusion, l'Estonie est déterminée à contribuer aux efforts mondiaux visant à renforcer le droit international et l'ordre fondé sur des règles, ainsi qu'à l'application du droit international en vigueur au cyberspace. Nous voudrions souligner que nous devons élargir la compréhension globale du cadre de stabilité internationale dans le cyberspace et procéder à la mise en œuvre des normes énoncées dans les rapports des Groupes d'experts gouvernementaux de 2013 et

2015 (voir A/68/98 et A/70/174). L'Estonie reste déterminée à promouvoir un cyberspace ouvert, libre, sûr, stable et accessible à tous, où l'application du droit international, les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont protégés en ligne.

M. Ham Sang Wook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) a fusionné l'espace virtuel et physique qui nous entoure. Conjugué à des évolutions telles que l'intelligence artificielle et les capacités de brouillage numérique, le comportement des États et des acteurs non étatiques dans le cyberspace a compliqué davantage le paysage de la sécurité internationale. Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il est absolument primordial d'œuvrer en faveur d'un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. La République de Corée se félicite du lancement cette année du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et de la reconstitution du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Pour que ces deux processus soient productifs et fructueux, il faut que leurs efforts soient complémentaires et se déroulent dans un esprit de coopération, en s'appuyant sur les résultats déjà obtenus. À cet égard, je voudrais souligner trois éléments.

Premièrement, il est temps de se concentrer sur la mise en œuvre de ce qui a été convenu par consensus par les précédents groupes d'experts gouvernementaux. En effet, les résolutions 70/237 et 71/28 de l'Assemblée générale, adoptées par consensus en 2015 et 2016, demandent à tous les pays de s'inspirer, pour ce qui touche à l'utilisation des TIC, des rapports des groupes d'experts gouvernementaux. La République de Corée estime que le Groupe de travail à composition non limitée représente une occasion de parvenir à une compréhension commune et de fournir des conseils pratiques sur la mise en œuvre des règles et normes convenues.

Deuxièmement, il est indispensable de définir et de mettre en œuvre des mesures de confiance pratiques. Le chemin pour parvenir à un consensus sur les règles et les normes a pris plus de deux décennies, et il reste plusieurs questions à régler. Dans ce contexte, la République de Corée estime que les mesures de confiance peuvent limiter le risque de conflit pouvant découler d'un malentendu ou d'une erreur d'appréciation,

et nous devrions par conséquent continuer d'élaborer et d'appliquer de telles mesures afin de progresser vers un cyberspace pacifique et stable.

Enfin et non des moindres, le renforcement de la confiance doit être suivi d'un renforcement des capacités. Les acteurs malveillants ont tendance à cibler les pays en développement dont ils se servent comme vecteurs pour mener des attaques contre l'écosystème mondial dans le cyberspace. Il est fondamental que les États développent leurs propres capacités de défense et de résilience dans le cyberspace et se soutiennent mutuellement pour répondre conjointement aux cybermenaces. La République de Corée, qui est un des pays leaders dans le domaine des TIC, continuera à participer activement aux efforts visant à combler les lacunes en matière de cybercapacités.

En conclusion, nous réaffirmons notre volonté de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour garantir un cyberspace sûr et pacifique, notamment par l'intermédiaire des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée.

M. Hwang (France) : La France s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16).

Il y a un an, mon pays a lancé un appel à la communauté internationale, l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace. Cet appel réaffirme notre soutien à un cyberspace ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique. Il a reçu un très large soutien et nous nous en réjouissons. Soixante-huit États, 358 acteurs du secteur privé et 142 organisations nous ont rejoints pour affirmer que le droit international s'applique à l'usage des technologies de l'information et de la communication. Chaque État est donc tenu de respecter l'obligation de régler ses différends internationaux par des moyens pacifiques, sans que cela ne remette en cause son droit de prendre des contre-mesures en réponse à un acte illicite commis à son égard, dans l'unique objectif de mettre un terme à celui-ci conformément au droit international. Par ailleurs, afin de faire respecter les droits des personnes et de les protéger en ligne comme dans le monde physique, les États doivent agir collectivement, mais également associer les partenaires du secteur privé, du monde de la recherche ou encore de la société civile.

Depuis plusieurs années déjà, le cyberspace est devenu un lieu de confrontation. C'est pourquoi mon pays a choisi de se doter d'une doctrine de ses moyens

de lutte cyberoffensive et défensive. En septembre 2019, mon pays a publié un rapport qui précise la position française quant à l'application du droit international aux opérations dans le cyberspace. Mon pays encourage tous les États à présenter publiquement leurs interprétations de l'application du droit international au cyberspace ou encore à publier leurs doctrines d'emploi des moyens cyber.

Nous avons participé activement aux différents groupes d'experts gouvernementaux de l'ONU sur la cybersécurité. Ce format a permis de progresser sur la question de l'applicabilité du droit international au cyberspace et sur le développement de normes et de recommandations en matière de comportement responsable des États. Il revient désormais à chaque État de les mettre en œuvre. Mon pays se réjouit de la reprise des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. Il est engagé pleinement dans la négociation du Groupe de travail à composition non limitée. Ce groupe contribuera à une meilleure compréhension des menaces et des solutions. Sa composition permet d'associer à nos réflexions tous les acteurs qui sont impliqués dans ces questions.

La version complète de mon intervention sera publiée sur PaperSmart.

M^{me} Claringbould (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En plus de souscrire à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.16), les Pays-Bas souhaitent faire les observations suivantes à titre national.

Les liens invisibles qui lient de plus en plus étroitement notre monde sont en grande partie constitués de uns et de zéros. Lorsque nous parlons de mots à la mode tels que « connectivité », nous devons reconnaître que c'est Internet qui facilite la plupart des connexions concernées. Les technologies de l'information facilitent le partage des idées au-delà des frontières. Les actions menées dans le cyberspace ont un impact direct sur le monde physique. Lorsque les cyberopérations sont dirigées contre des infrastructures critiques, des gouvernements ou des sociétés, la barrière artificielle entre le monde en ligne et le monde hors ligne n'a pas d'importance. Lorsque les cyberopérations rendent des services vitaux inaccessibles au public ou que des cyberattaques perturbent les sociétés, les effets néfastes se font sentir immédiatement et largement, menaçant la paix et la sécurité internationales. Pour que les États puissent tirer parti des avantages de la transformation numérique, ils doivent coopérer pour protéger l'ordre international fondé sur des règles. Le devoir de promouvoir l'ordre

international fondé sur des règles est inscrit dans la Constitution des Pays-Bas. Le droit international existant, en particulier la Charte des Nations unies, est applicable au cyberspace et essentiel au maintien de la paix et de la stabilité et à la promotion d'un cyberspace libre, ouvert et sûr. L'Assemblée générale a reconnu ce fait par consensus.

Cette année, tant le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale ont commencé à travailler sur la tâche importante de faire progresser la compréhension globale de ce qui constitue un comportement responsable des États. Les Pays-Bas se sont félicités des discussions constructives et approfondies qui ont eu lieu lors de la première réunion de fond du Groupe de travail à composition non limitée. Nous sommes impatients de poursuivre les discussions sur la mise en œuvre des rapports du Groupe d'experts gouvernementaux, de continuer à élaborer des mesures de confiance et de réaliser l'important travail de renforcement des capacités. Nous sommes également déterminés à faire progresser ce cadre au travers de discussions d'experts au sein du Groupe d'experts gouvernementaux. Tant le Groupe de travail à composition non limitée que le Groupe d'experts gouvernementaux peuvent compter sur la volonté constructive des Pays-Bas de veiller à ce que les deux processus aboutissent à des résultats consensuels. Les Pays-Bas exhortent donc tous les États à faire avancer le débat de manière constructive.

Les Pays-Bas croient en l'importance et en l'efficacité du renforcement des capacités pour élargir la base de soutien international à un Internet libre, ouvert et sécurisé. Le renforcement des capacités en matière de cybersécurité est également essentiel pour assurer un développement durable. Ce sujet est, à juste titre, un sujet central pour le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux. Les Pays-Bas estiment qu'il est important de joindre le geste à la parole en matière de renforcement des capacités. Sur la base de l'annonce faite par notre ministre au cours de la semaine de haut niveau, les Pays-Bas contribueront à hauteur d'un million d'euros au Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le partenariat pour le développement numérique. En plus de notre travail dans le cadre du Forum mondial sur la

cyberexpertise. Les Pays-Bas appellent tous les États à se joindre à nos efforts. La version complète de ma déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M. Li Nan (Chine) (*parle en chinois*) : Avec les progrès rapides des technologies de l'information et des communications, les États sont devenus très dépendants d'Internet et de ce type de technologie. Le cyberspace est devenu une communauté avec un avenir commun dans lequel tous les États sont profondément interconnectés. Dans le même temps, l'incertitude et les facteurs de déstabilisation du cyberspace s'accroissent. Les cyberattaques, la cybercriminalité et le cyberterrorisme sont en augmentation, les fausses nouvelles sont omniprésentes et des vulnérabilités importantes menacent notre infrastructure d'information critique. Le cyberspace est notre foyer à tous. Il est dans notre intérêt à tous de travailler ensemble pour faire face aux défis et aux menaces, ainsi que pour promouvoir la paix et la prospérité dans le cyberspace. En appliquant les principes de respect mutuel, d'égalité et d'avantage mutuel, les pays construiront dans le cyberspace, par le dialogue et la coopération, une communauté à l'avenir partagé.

Premièrement, nous devons fermement défendre la paix dans le cyberspace, maintenir sa nature pacifique et y empêcher toute forme de course aux armements. Toutes les parties doivent rester attachées aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations unies, en particulier les principes d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, de non-recours à la force ou à la menace du recours à la force et de règlement pacifique des différends internationaux. Les intérêts fondamentaux et les préoccupations majeures des pays doivent être respectés.

Deuxièmement, nous devons rester engagés dans une coopération gagnant-gagnant. Les États doivent viser une prospérité et une responsabilité partagées, en recherchant une sécurité commune par le biais du dialogue et de la coopération, et faire du cyberspace un nouveau terrain de coopération.

Troisièmement, nous devons établir un cadre juste et équitable de règles et de normes internationales dans le cyberspace, et l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans la formulation de règles et de normes internationales universellement acceptées dans ce domaine. Cette année, l'ONU a lancé le double processus de Groupe de travail à composition non limitée et de Groupe d'experts gouvernementaux, soulignant ainsi la nécessité et l'urgence du renforcement du débat international et de parvenir à un consensus. À long terme, nous

devons établir un processus ouvert, inclusif et permanent dans le cadre de l'ONU, afin de faire participer davantage de pays dans le processus d'élaboration de règles internationales concernant le cyberspace.

Quatrièmement, nous devons promouvoir la sécurité et le développement de manière équilibrée. Nous devons continuer à promouvoir le développement en nous attaquant aux problèmes de sécurité, en nous efforçant avec toujours plus de diligence de combler la fracture numérique et en prenant des mesures concrètes pour remédier aux disparités de développement. Dans le même temps, nous devons créer un environnement équitable, juste et non discriminatoire pour les applications des technologies de l'information et des communications. La Chine appelle au dialogue international et à la coopération dans le cyberspace, et nous sommes prêts à travailler avec d'autres pays pour favoriser la prospérité et la stabilité et œuvrer inlassablement à la création du cyberspace d'un avenir commun.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16).

Les technologies de l'information et des communications (TIC) représentent d'énormes possibilités pour le bien commun de l'humanité. L'utilisation irresponsable de ces technologies par les États crée de graves menaces pour la sécurité et la stabilité du monde. Les règles et les normes relatives au comportement responsable des États dans le domaine des TIC doivent donc être considérées comme un moyen d'équilibrer la sécurité et le développement de toutes les nations.

Suite à l'adoption de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale et à la tenue de la première réunion de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, nous sommes heureux que ce groupe de travail soit devenu le meilleur forum dont nous disposons pour faire participer les acteurs étatiques à une question qui a une influence déterminante sur tous les aspects de la vie humaine. Nous gardons l'espoir que le rapport du Groupe nous orientera vers les résultats escomptés en alignant tous les efforts antérieurs dans ce domaine, y compris ceux des groupes d'experts gouvernementaux concernés, sur la volonté et les aspirations de la communauté internationale. Avec la création du Groupe de travail à composition non limitée, la nécessité et la justification d'un groupe d'experts gouvernementaux

parallèle travaillant sous le même mandat ont été éliminées, et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale sert simplement de véhicule pour maintenir le statu quo actuel dans le cyberspace. Maintenir le statu quo ne sert que les intérêts de quelques États qui cherchent à dominer, à militariser et à dominer le cyberspace. Ils s'opposent à toute avancée dans l'élaboration de normes juridiques internationales, car cela entraverait leur liberté dans l'utilisation de leurs cybercapacités offensives.

Comme d'autres pays, l'Iran a été victime du comportement irresponsable d'États dans le cyberspace. En 2010, les États-Unis, en collaboration avec le régime israélien, ont mis au point et utilisé un virus informatique connu sous le nom de Stuxnet contre des infrastructures essentielles iraniennes. Les États-Unis sont en train de militariser le cyberspace. De nombreux États Membres ont vu à plusieurs reprises dans la presse américaine, ces deux derniers mois, des titres tels que « L'armée américaine a mené une cyberattaque contre l'Iran » ou « L'administration américaine est en train d'envisager et de planifier une cyberattaque contre l'Iran ». Personne ne devrait tolérer ce genre de comportements effrontés et irresponsables. Aujourd'hui, c'est le tour de l'Iran; demain, ce sont d'autres pays qui seront la cible de telles attaques.

L'Iran appuie fermement l'adoption de normes et de règles juridiques internationales visant à prévenir l'utilisation des TIC et du cyberspace à des fins malveillantes et estime que les considérations générales suivantes doivent être prises en compte dans l'élaboration de ces normes et règles.

Le multilatéralisme, notamment le rôle de l'ONU, est le principe fondamental des négociations. La coopération internationale doit être au premier rang des priorités de tout processus envisagé sous l'égide des Nations Unies. Les activités menées dans le cyberspace ne doivent pas porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité des pays. Les règles, normes et principes visant à assurer un comportement responsable des États dans l'environnement informatique ne doivent pas porter atteinte aux droits souverains des États. Il faut garantir le respect des droits de l'homme dans l'environnement informatique, tout en préservant les valeurs et la sécurité des individus, des sociétés et des États.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'an dernier, un pas important a été franchi vers l'établissement d'un ordre mondial pacifique, sûr et équitable dans la sphère numérique.

À l'initiative de la Russie, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité la résolution 73/27, intitulée « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ». Ce texte contient un premier ensemble de 13 normes, règles et principes de comportement responsable des États dans la sphère numérique, qui ont pour but de jeter les bases d'une coopération pacifique entre les États et de prévenir les guerres, les affrontements et tout acte d'agression.

Pour donner aux négociations sur la sécurité internationale dans le domaine informatique un caractère véritablement démocratique, inclusif et transparent, pour la toute première fois, nous avons décidé de créer un Groupe de travail à composition non limitée, ouvert à tous les États Membres de l'ONU. La plupart des États Membres ont participé à ses deux réunions. C'est un signe positif.

Lors de la première réunion de fond du Groupe de travail à composition non limitée, en septembre de cette année, la communauté internationale a exprimé presque à l'unanimité son appui à la nécessité de rétablir le consensus sur la question de la sécurité internationale dans le domaine informatique. Nous appuyons pleinement cette position. À cette fin, nous avons soumis à la Première Commission le projet de texte actualisé de notre résolution annuelle, intitulée « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale » (A/C.1/74/L.50/Rev.1).

En ce moment où les négociations sur la sécurité internationale dans le domaine informatique au sein des Nations Unies ont atteint un stade critique, il faut un véritable consensus sur cette question. Un tel résultat ne peut être obtenu que sur la base d'un document commun reflétant une approche pacifique, constructive et équilibrée. Il faut trouver une formulation générale qui pourrait servir de guide pour les délibérations sur la sécurité internationale dans le domaine informatique dans les années à venir. Malheureusement, nos tentatives pour parvenir à un accord sur un document unique se heurtent à des intrigues. Certains disent que chaque groupe a besoin de sa propre résolution et que c'est soi-disant le consensus auquel tout le monde aspire. De telles idées ne sont rien d'autre qu'une tentative de tromper la communauté internationale. Il s'agit clairement d'une tactique de division.

Cependant, les États-Unis d'Amérique et leurs alliés poursuivent leurs tentatives visant à imposer leurs propres intérêts à la communauté internationale. Nous sommes appelés à faire des compromis, mais de quel type de compromis s'agit-il si c'est une dilution non diplomatique du texte que nous avons proposé? On nous demande d'inclure dans le projet de résolution une disposition qui en élimine l'idée principale, à savoir une collaboration constructive et non conflictuelle entre le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux.

Néanmoins, nous ne fermons pas la porte et nous sommes toujours ouverts au compromis. Les décisions que l'Assemblée générale prendra cette année ne doivent pas fragmenter le processus de négociation sur la sécurité internationale dans le domaine informatique et forcer les pays à adopter à nouveau des positions antagonistes. Cette situation négative compromettrait notre objectif commun d'élaborer des mesures mutuellement acceptables à cet égard pour de nombreuses années à venir. Nous appelons les États Membres à appuyer notre projet de résolution et à s'en porter coauteurs.

M^{me} Rodríguez Martínez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela s'associe à la position exprimée par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés (A/C.1/74/PV.16).

Le Venezuela considère les technologies de l'information et des communications (TIC) comme des outils essentiels au service du développement. Pour cette raison, mon pays estime que rien, dans le cadre de ces discussions, ne saurait remettre en cause les droits inaliénables des États à développer et à utiliser les TIC à des fins pacifiques.

Ma délégation souligne que ces technologies doivent être utilisées conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment en ce qui concerne le respect des principes de souveraineté, d'égalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de règlement pacifique des différends, de respect des droits de l'homme, de coexistence pacifique entre les États et de non-application de mesures coercitives unilatérales.

Le Venezuela exprime ses vives préoccupations face à la militarisation du cyberspace et à l'utilisation des TIC comme instruments de guerre pour porter atteinte à la souveraineté des pays, attaquer leurs

infrastructures essentielles et toucher sans discrimination leur population, tout cela dans le but d'atteindre des objectifs géopolitiques. De même, nous sommes préoccupés par l'augmentation des menaces découlant du cyberterrorisme et de la cybercriminalité. Par conséquent, le Venezuela encourage les États à renforcer les mesures visant à renforcer la sécurité dans l'utilisation des TIC et appelle à la pleine application des normes, règles et principes de comportement responsable par les États, en vue de réduire les risques d'utilisation illégale et malveillante de ces technologies.

Le Venezuela se félicite de la création du Groupe de travail à composition non limitée, qui bénéficie de la participation active et dans des conditions d'égalité de tous les Membres de l'Organisation et qui est un cadre idéal pour promouvoir un dialogue ouvert, sincère, transparent et inclusif en vue d'élaborer des concepts communs qui nous permettront de faire des progrès dans la formulation de normes, règles, principes et procédures contraignants applicables à ce domaine.

De même, ma délégation salue le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, dans ses rapports de 2013 et 2015 (voir A/68/98 et A/70/174). Le Venezuela apprécie les efforts complémentaires déployés par ces deux instances.

Pour terminer, mon pays souligne qu'il faut garantir la participation active et dans des conditions d'égalité de tous les États aux discussions visant à mettre en place un cadre de comportement.

M^{me} Rose (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Le Royaume-Uni est attaché à la promotion d'un comportement responsable des États dans un cyberspace libre, ouvert, pacifique et sûr. Notre prospérité économique et notre bien-être social dépendent de plus en plus de l'ouverture et de la sécurité des réseaux au-delà de nos frontières. Nous avons tous la responsabilité d'améliorer notre cybersécurité collective. Ensemble, nous devons faire respecter le système international fondé sur des règles dans tous les domaines, y compris celui du cyberspace. L'ONU a un rôle central à jouer. Nous nous félicitons du début des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les

progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, et nous participerons activement et de manière positive à ces deux processus. Nous nous félicitons vivement que des voix diverses prennent part à ces deux processus, y compris des États Membres ayant des points de vue différents et des parties prenantes non gouvernementales. Tous les États Membres ont réaffirmé à l'Assemblée générale que le droit international en vigueur s'appliquait au cyberspace et se sont mis d'accord sur un ensemble de normes facultatives et non contraignantes. Le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale ont également réaffirmé que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tels que consacrés par les instruments internationaux pertinents, devaient être respectés et défendus de la même manière en ligne et hors ligne.

Pour favoriser une plus grande transparence, nous appelons tous les États à préciser leur compréhension du droit international dans ce domaine, comme l'a fait le Procureur général du Royaume-Uni l'année dernière lorsqu'il a souligné que le cyberspace n'était pas et ne devait jamais être un monde sans loi. Les États et les individus sont régis par le droit dans le cyberspace comme ils le sont dans tout autre domaine. Il incombe à tous les États, en tant qu'auteurs et sujets du droit international, d'être clairs sur la manière dont cela s'étend au cyberspace. Les mesures de confiance et le renforcement des capacités internationales sont essentiels au maintien de la sécurité et de la stabilité. Le Royaume-Uni est un des cyberdonateurs les plus actifs au monde. Nous avons investi plus de 46 millions de dollars, aux côtés de nos partenaires, dans plus de 100 pays sur les six continents depuis 2012. Le financement du renforcement des capacités internationales en matière de cybersécurité est une priorité collective urgente, et nous préconisons vivement une mobilisation plus large de la communauté internationale sur ces questions.

Mais en plus de nous aider et de nous soutenir les uns les autres à appliquer, respecter et défendre les règles et les valeurs que nous partageons tous, nous devons, en tant qu'États responsables, être déterminés à agir et prendre des mesures lorsque nous pensons que ces règles et ces valeurs ont été violées. Il est donc important que nous tenions les États responsables des cyberactivités dangereuses et malveillantes, et que nous fassions en sorte qu'ils aient à en subir les conséquences

lorsqu'ils ne se comportent pas de manière responsable. De cette façon, en travaillant ensemble, nous pourrions libérer tout le potentiel d'un cyberspace libre, ouvert, pacifique et sûr. La version complète de cette déclaration sera publiée sur PaperSmart.

M. Nakai (Japon) (*parle en anglais*) : Le cyberspace ne cesse de grandir et de s'étendre grâce aux initiatives de diverses parties prenantes, dont beaucoup sont issues du secteur privé. Il est en train de devenir un des fondements d'un développement socioéconomique dynamique et une nouvelle frontière pour ce qui est de la création de valeurs nouvelles. Notre position sur les questions relatives au cyberspace repose sur trois piliers et vise à maintenir un cyberspace libre, équitable, ouvert et sûr.

Le premier pilier est la promotion de l'état de droit. Le Japon est fermement convaincu que le droit international existant, le droit de légitime défense et le droit international humanitaire s'appliquent tous dans le cyberspace et que les 11 normes recommandées dans le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/70/174) constituent un solide point de départ. Le deuxième pilier est l'élaboration de mesures de confiance telles que la promotion du partage des informations. Le troisième pilier est le renforcement des capacités. Le Japon a travaillé activement sur des projets de renforcement des capacités dans le domaine de la cybersécurité.

Les groupes d'experts gouvernementaux dans ce domaine ont confirmé l'applicabilité des lois internationales existantes et élaboré des normes volontaires pour un comportement responsable des États, tandis que le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale a également fourni l'occasion de discuter de cette importante question. Nous pensons que des progrès non négligeables ont été réalisés à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée le mois dernier, lorsque la plupart des membres ont réaffirmé que les rapports des précédents groupes d'experts gouvernementaux devraient servir de base à de nouvelles discussions, et nous espérons que le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée se complèteront. Le Japon soutient la mobilisation internationale en faveur de la définition d'un consensus autour du comportement

responsable des États, et nous pensons qu'en coopérant au maintien de l'ordre international fondé sur des règles dans le cyberspace, tous les États pourront profiter des bienfaits qu'il a à offrir.

En ce qui concerne à présent l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, nous pensons qu'une éducation de qualité est celle qui expose les personnes à toute une variété d'idées et de vues et leur permet d'analyser les situations de manière critique. La pensée critique est indispensable pour stimuler le dialogue et aplanir les divergences politiques, deux éléments qui sont nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle et faire progresser le désarmement nucléaire. L'engagement actif de la jeune génération est lui aussi essentiel. Le Japon a accueilli favorablement le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui souligne l'importance de l'autonomisation des jeunes générations, ainsi que le reflète l'action 38, et nous nous félicitons d'en être un des champions.

Le Japon réaffirme également l'importance des 34 recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'étude de l'Organisation des Nations unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124) publié en 2002, et encourage tous les États Membres à les mettre en pratique. Nous sommes reconnaissants aux 55 États parties qui ont exprimé leur appui à la déclaration sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération proposée par le Japon à la dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous envisageons de présenter une nouvelle déclaration à la prochaine Conférence d'examen afin de promouvoir l'importance de l'éducation auprès des États parties qui partagent les mêmes vues.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16), et je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Les progrès des technologies des communications nous ont apporté de nouveaux défis mais aussi de nouvelles possibilités. Relever ces défis est particulièrement important pour les sociétés démocratiques, qui reposent sur une circulation libre et ouverte de l'information. En Slovénie, nous croyons résolument à la nécessité d'un cyberspace à la fois mondial et sûr. À notre avis, cette sécurité doit se fonder sur le droit international en vigueur, y compris la Charte des Nations Unies dans son intégralité, ainsi que sur le droit

international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. En conséquence, nous ne voyons pas la nécessité d'un nouvel ensemble de règles du droit international sur les questions relatives au cyberspace. Nous sommes pour que les normes et mesures déjà convenues au sein de l'Assemblée générale et des organisations régionales soient mises en oeuvre. Nous sommes également favorables à la coopération entre les États pour renforcer les capacités de lutte contre les cybermenaces.

La Slovénie s'est engagée à partager les meilleures pratiques avec les autres pays des Balkans occidentaux. Cette coopération comprend la gestion des données classifiées et des questions cybernétiques plus larges. Notre centre national de réponse aux incidents de cybersécurité forme des équipes d'intervention d'urgence informatique venues de la région. De même, le Centre for European Perspective, basé à Ljubljana, a mis en place un programme spécial sur la diplomatie numérique à l'intention des participants de la région, avec un accent particulier sur la désinformation, qui, selon nous, pourrait servir de modèle pour d'autres régions également.

La Slovénie est également en train de moderniser son système national de réponse aux crises dans le domaine de la cybersécurité. Une nouvelle agence spécialisée est en cours de création. La Slovénie a rejoint le Centre européen d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides, basé à Helsinki, et nous sommes en train de rejoindre le Centre d'excellence de l'OTAN pour la coopération en matière de cyberdéfense, situé lui à Tallinn. Nous pensons que cela nous apportera un savoir-faire et une expertise supplémentaires qui nous aideront, nous et d'autres, à promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16). Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

Le multilatéralisme, la défense d'un ordre international fondé sur l'état de droit et le cadre des Nations unies constitue un excellent socle pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés dans le cyberspace, un environnement caractérisé principalement par un Internet mondial et ouvert qui doit demeurer stable et sûr et qui est déjà une composante essentielle du développement durable et inclusif et de la prospérité économique

de nos sociétés. C'est également un environnement où le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit doit prévaloir, comme l'ont affirmé l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.

À cet égard, nous souhaitons réitérer notre préoccupation face à l'augmentation exponentielle des activités malveillantes et illicites dans le domaine du cyberspace, laquelle a un coût politique, social et économique élevé et présente des risques potentiels pour la paix et la sécurité internationales. Nous devrions en priorité agir pour faire face d'urgence à la multiplication de ces incidents malveillants et illicites dans le cyberspace.

Dans ce contexte, les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, détaillés dans ses rapports de 2010, 2013 et 2015 (voir A/65/201, A/68/98 et A/70/174) et reconnus par l'Assemblée générale comme des références fondamentales, constituent un atout précieux pour poursuivre nos efforts. Je voudrais rappeler ici les paroles du Secrétaire général dans son programme de désarmement, dans lesquelles il a noté les progrès réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les normes, règles et principes de comportement responsable des États, exhortant ces derniers à mettre en pratique ce qui a été convenu. À cela s'ajoutent les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui ont commencé en septembre dans un environnement constructif, ce dont nous nous félicitons. Ces deux processus parallèles valables exigent un effort particulier de notre part à tous en termes de cohérence, de coordination et de complémentarité. De même, le travail des deux processus doit être guidé par un esprit de transparence, de démocratie et d'inclusion. À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire de maintenir un dialogue et d'organiser des consultations avec le secteur privé, le monde universitaire et la société civile.

Enfin, nous voulons souligner l'importance du renforcement des capacités pour promouvoir la cybersécurité dans un monde interconnecté qui ne connaît pas de frontières, où l'insécurité de quelques-uns peut affecter la sécurité d'autrui. Nous devons surmonter nos vulnérabilités si nous voulons relever les défis posés par

la numérisation croissante de nos sociétés, notamment les cyberattaques, la cybercriminalité et l'utilisation d'Internet par les terroristes.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16), et à celle faite par le représentant de Singapour au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'évolution des technologies de l'information et des communications (TIC) a créé à la fois d'énormes possibilités et des défis complexes. Les progrès des nouvelles technologies dans le cyberspace révolutionnent tous les aspects de notre vie. Ces technologies contribuent non seulement à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie, mais elles protègent également les intérêts de la sécurité nationale. Mais les TIC sont des technologies à double usage. Si elles peuvent être utilisées à des fins légitimes, elles augmentent également la nature et le niveau des menaces. Les nouvelles menaces dans le cyberspace évoluent rapidement et sont de plus en plus sophistiquées. Il faut s'opposer à la militarisation des TIC, car cela risque de déclencher une nouvelle course aux armements entre les nations.

C'est pourquoi la Malaisie réaffirme que l'ONU doit continuer à faire preuve de leadership dans le domaine de la cybersécurité, qui affecte aujourd'hui le travail des gouvernements, des secteurs privés et des individus ordinaires à un degré sans précédent. Nous soutenons les efforts déployés par le Secrétaire général dans son programme de désarmement pour encourager les États Membres à contribuer à la promotion d'une culture de responsabilité et d'adhésion aux normes, règles et principes relatifs à un comportement responsable dans le cyberspace.

La Malaisie amplifie ses efforts nationaux pour faire face aux risques et menaces posés à la cybersécurité d'un point de vue tant opérationnel que politique, afin d'accroître son expertise, ses capacités et ses moyens pour s'attaquer à ce problème au niveau national, ainsi que pour faire face à l'évolution et aux discussions en cours sur cette question à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la Malaisie informe la Commission que nous allons mettre en œuvre une nouvelle stratégie de cybersécurité qui entrera en vigueur en 2020. Cette stratégie quinquennale englobe tous les aspects des préoccupations de la Malaisie en matière de cybersécurité, notamment la gouvernance, la législation et son

application, l'innovation, le développement industriel, la sécurité technologique et la recherche et développement, le renforcement des capacités et la sensibilisation, ainsi que l'engagement et la coopération au niveau international. Elle signale notre détermination à reconnaître la cybersécurité comme l'une des principales priorités de notre programme de sécurité nationale.

La Malaisie réaffirme la nécessité d'une coopération multilatérale pour définir la voie à suivre. Nous appelons toutes les parties à trouver un terrain d'entente pour aborder un domaine qui préoccupe beaucoup la communauté internationale dans son ensemble. Il est impératif que toutes les parties veillent à ce que l'utilisation des technologies soit pleinement conforme à la Charte des Nations unies et au droit international. Le respect de la souveraineté de toutes les nations, ainsi que des droits de l'homme, devrait être un principe de base inscrit dans le développement de ces technologies.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.16).

L'Autriche se félicite des débats très constructifs et interactifs qui ont eu lieu en septembre au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, sous la présidence experte de l'Ambassadeur Lauber, dont nous soutenons pleinement l'approche. Nous nous félicitons du consensus qui se dégage sur les rapports des différents groupes d'experts gouvernementaux dans ce domaine, qui constituent la base de nos travaux, ainsi que sur l'application du droit international existant et de la Charte des Nations Unies dans son intégralité dans le cyberspace. Les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le droit humanitaire international y occupent une place prioritaire. Nous nous félicitons de l'événement multipartite qui se tiendra au début du mois de décembre et sommes fortement favorables à une participation beaucoup plus large de toutes les parties prenantes lors des sessions du Groupe de travail à composition non limitée. La cohérence et l'uniformité sont essentielles entre les voies parallèles du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale.

L'inquiétude générale concernant les menaces de cybercriminalité a été notable lors de la session du Groupe de travail à composition non limitée. Bien que cela ne soit pas à proprement parler à l'ordre du jour, nous devons trouver un lien avec le travail effectué à Vienne par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la cybercriminalité, sans faire double emploi. Nous soutiendrons donc l'ONUDC dans la présentation de ses travaux lors de la prochaine session du groupe de travail à composition non limitée chargé d'aider les pays à mettre en place des structures efficaces pour lutter contre la cybercriminalité.

Ce dont nous avons également le plus besoin, afin d'aller de l'avant dans une situation où la confiance s'amenuise, ce sont des mesures pratiques. Des mesures de confiance concrètes telles que celles établies par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est devraient être envisagées dans chaque région et reliées au niveau mondial. En offrant transparence et prévisibilité, ces mesures renforcent également les attentes en matière de respect du droit international. Nous devons maintenant établir une compréhension commune basée sur le travail des précédents groupes d'experts gouvernementaux, en analysant la manière dont la mise en œuvre des règles, normes et principes de comportement responsable des États peut être réalisée au mieux dans chaque État en comparant les modèles de meilleures pratiques.

Des principes directeurs pourraient également être envisagés dans le contexte de la cybersécurité. Le renforcement des capacités est essentiel à la sauvegarde de la cybersécurité. L'Union européenne et ses États membres soutiennent fermement une série de programmes visant à aider les pays à renforcer leurs capacités et à échanger les meilleures pratiques. La cybersécurité est devenue un bien public mondial qui doit être renforcé si nous voulons tous profiter des avantages d'un cyberspace ouvert, stable et sûr. La lutte contre les activités malveillantes dans le cyberspace qui causent de grands dommages aux victimes intentionnelles et non intentionnelles ne doit pas servir de prétexte pour renforcer le contrôle sur les citoyens ou les utilisateurs, ce qui porterait atteinte aux libertés fondamentales telles que le droit à la vie privée et la liberté d'expression.

La version complète de ma déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : En plus de ce qui a été exprimé par ma délégation lors du débat général (voir A/C.1/74.PV.9), je voudrais souligner trois points.

Le premier concerne les drones et l'intelligence artificielle. L'Équateur rejette l'utilisation croissante et l'amélioration des drones armés, ainsi que des armes létales autonomes. La communauté internationale, dans ses diverses instances régionales et universelles, doit continuer à élargir sa réflexion sur les implications de ces armes pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, notamment en prévoyant leur interdiction. La militarisation de l'intelligence artificielle représente un défi pour la sécurité internationale, la transparence, le contrôle, la proportionnalité et la responsabilité. Nous ne pouvons ignorer les rapports qui ont été produits dans le système des Nations Unies ou les informations sur cette question qui y figurent, notamment celles du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Ma délégation soutient le travail qui a été réalisé dans ce domaine dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Nous estimons toutefois que la réglementation de leur commerce à elle seule ne suffit pas. Nous devons tous redoubler d'efforts dans ce domaine pour que l'ONU puisse produire des résultats satisfaisants.

Deuxièmement, l'Équateur défend l'utilisation responsable et pacifique des technologies de l'information et des communications, mais nous insistons sur l'importance de promouvoir et de garantir la sécurité du cyberspace. À cet égard, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16). Rien ne doit rester en dehors du champ d'application du droit international, et encore moins du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous voudrions attirer l'attention sur les efforts du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que sur leur complémentarité, et nous nous félicitons de l'exposé qui a été présenté à la Commission ce matin.

Troisièmement, dans le cadre de la Semaine du désarmement qui prend fin demain, l'Équateur salue le rôle efficace de la société civile dans les progrès réalisés au sein de l'Organisation. J'en veux pour preuve le prix Nobel de la paix qui a été décerné récemment, en 2017, à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. Dans ce contexte et plus largement, la force créatrice des jeunes joue un rôle essentiel. C'est pour cette raison que le projet de résolution, intitulé « Jeunes, désarmement et non-prolifération » (A/C.1/74/L.48), déposé par la République de Corée, arrive à point nommé et que mon pays a décidé de s'en porter coauteur. En outre, nous devons renforcer et élargir la participation des femmes à tous les processus de désarmement. J'invite également les membres de la Commission à prendre connaissance de la déclaration faite par le Représentant permanent de mon pays, l'Ambassadeur Luis Gallegos Chiriboga, dans le cadre du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.8649 (Resumption 2)).

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe à la déclaration que nous avons prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16) et à celle qui a été prononcée par le représentant de Singapour au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont changé notre vie rapidement. Elles offrent de nouvelles possibilités en augmentant notre connectivité, créent d'autres sources de prospérité et encouragent l'innovation et l'esprit d'entreprise. D'un autre côté, elles entraînent des défis en termes de paix, de sécurité et de sûreté. En 2018, nous avons enregistré près de 12 millions de cyberattaques, dont plus de 500 000 cas de logiciels malveillants qui ont pris pour cible nos infrastructures et entravé notre activité économique. Le cyberspace a également été une plateforme privilégiée pour la diffusion de la haine et des idéologies radicales. En outre, nous constatons des risques de conflits entre États dans l'environnement informatique. L'Indonésie craint que des malentendus dans le cyberspace n'entraînent des conflits dans le monde réel. Par conséquent, le moment est venu de renouveler nos efforts pour faire face à cette tendance de plus en plus grave. Ma délégation voudrait mettre en exergue trois points à cet égard.

Premièrement, les normes du cyberspace doivent être inclusives et représenter les intérêts de tous les États Membres de l'ONU, qu'ils soient des pays développés ou en développement. Nous avons été

témoins de ce caractère inclusif en septembre lors de la première session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, dont nous nous félicitons. Les contributions apportées par de nombreux États Membres à cette session, de manière très interactive et franche, sont un acquis sur lequel nous devons faire fond.

Deuxièmement, nous devons tirer parti des caractéristiques spécifiques et uniques des différents processus de l'ONU qui peuvent contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité dans l'environnement informatique. L'Indonésie se félicite également de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous espérons qu'il parviendra à des résultats concrets et substantiels qui compléteront les travaux du Groupe de travail à composition non limitée. Les différents processus doivent tous être jugés à l'aune de leurs propres mérites. C'est une position fondée sur des principes qui n'a rien à voir avec la représentation au sein du Groupe d'experts gouvernementaux. Que ce soit au sein du Groupe de travail à composition non limitée ou du Groupe d'experts gouvernementaux, nos travaux doivent se fonder sur les recommandations des Groupes précédents et ne doivent pas revenir sur leurs acquis, notamment en ce qui concerne l'identification et l'élaboration de nouvelles normes et l'étude de moyens de promouvoir la mise en œuvre de ces normes.

Troisièmement, l'Indonésie est prête à poursuivre les discussions sur l'application du droit international existant dans le cyberspace, notamment la possibilité d'avoir une *lex specialis*, sans préjuger des résultats de nos discussions.

Nous espérons que nous pourrions synchroniser et harmoniser les travaux du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux au moyen d'un seul projet de résolution cette année. Ce ne sera pas facile, mais nous sommes ici pour faire ce qui peut sembler impossible. L'Indonésie est prête à travailler en collaboration avec ses différents partenaires pour atteindre cet objectif.

Notre déclaration intégrale sera publiée sur PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.15.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indienne, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.15, intitulé « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ». Nous nous félicitons de l'appui apporté par les États Membres à l'adoption par consensus de cette résolution au cours des deux dernières sessions, et nous remercions les coauteurs de leur ferme appui.

Conformément à la résolution 73/32 de 2018, le Secrétaire général a présenté cette année un rapport actualisé sur les «Dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement» (A/74/122). Le rapport aborde toute une éventail de questions telles que les technologies autonomes, les engins sans pilote, la biologie et la chimie, les technologies de pointe pour la fabrication de missiles, les technologies spatiales, les techniques des matériaux et les technologies de l'information et des communications. Le rapport fait une synthèse cohérente des dernières activités menées au sein des différentes enceintes multilatérales, faisant ainsi une analyse à l'échelle du système, indispensable en cette période d'évolutions techniques très rapides.

En application de la résolution de 2018, un séminaire d'une journée consacré au rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement a été organisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à Genève le 19 août. L'Inde, ainsi que les gouvernements de l'Allemagne, du Qatar et de la Suisse, ont financé ce séminaire au moyen de contributions volontaires. Le séminaire a attiré un grand nombre de participants, notamment des représentants du milieu universitaire et de l'industrie ainsi que des experts dans le domaine du désarmement multilatéral. Les participants ont reconnu l'importance d'organiser davantage de manifestations de ce type pour favoriser le dialogue entre les décideurs et les praticiens, les diplomates et les technocrates, ainsi que les gouvernements et le secteur privé. Dans cette optique, dans le projet de résolution de cette année, nous engageons les États Membres à organiser, aux niveaux national, régional et international, des manifestations telles que des conférences, des séminaires, des ateliers et des expositions, en vue de faciliter un dialogue entre les parties intéressées.

Nous espérons que de telles initiatives faciliteront une meilleure compréhension et que les États Membres pourront tirer parti d'un partage de données d'expériences.

En ces temps difficiles, nous pensons que la science et la technologie peuvent nous rapprocher et nous permettre de surmonter nos divergences de vues. Étant donné l'importance de cette question transversale, nous voudrions demander aux États Membres de se porter coauteurs du projet de résolution A/C.1/74/L.15 et de se joindre au consensus en vue de son adoption.

Ma déclaration intégrale sera publiée sur PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

La Commission va maintenant entamer l'examen du groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ». Nous avons une longue liste d'orateurs, et je prie donc toutes les délégations de coopérer pleinement en respectant le temps de parole afin d'éviter que la Commission ne prenne du retard.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît l'intérêt commun de l'humanité tout entière et les droits souverains légitimes et inaliénables de tous les États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Nous réaffirmons notre condamnation et notre rejet de tout acte qui nie ou viole ce principe et nous soulignons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment l'interdiction du déploiement ou de l'utilisation d'armes dans l'espace, contribuerait à l'élimination d'un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe au plus haut point de respecter strictement les accords actuels de maîtrise des armements et de désarmement concernant l'espace, y compris les accords bilatéraux, ainsi que le régime juridique en vigueur concernant l'utilisation de l'espace. Nous appelons également à la promotion et au renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Le Mouvement des pays non alignés rejette l'annonce faite par les États-Unis en 2018, selon laquelle ils considèrent l'espace comme un

domaine où des guerres peuvent être livrées, ou comme le prochain champ de bataille, et nous soulignons donc une fois de plus qu'il est urgent d'entamer un travail de fond, à la Conférence du désarmement, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, entre autres, notamment en créant dès que possible un comité spécial au titre de ce point de l'ordre du jour et en prenant note du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement le 12 février 2008 et actualisé en 2014.

Prenant note des nets progrès réalisés dans le cadre des discussions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en vertu de la résolution 72/250, tels que reflétés dans le projet de rapport final du Groupe, et se disant vivement déçu que le consensus sur le projet de rapport final ait été bloqué par le membre du Groupe représentant les États-Unis, le Mouvement note que ledit rapport aurait pu servir de base à la poursuite des négociations sur l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par les répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques et par la menace du déploiement d'armes dans l'espace, qui ont notamment contribué à la détérioration constante d'un climat international propice au renforcement de la sécurité internationale. L'abrogation du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques a fait naître de nouveaux défis à la paix et à la stabilité internationales, ainsi qu'à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Mouvement des pays non alignés demeure gravement préoccupé par les conséquences négatives, pour la sécurité, du déploiement de systèmes de défense antimissiles stratégiques, susceptible de déclencher une course aux armements et de conduire à la mise au point de systèmes de missiles avancés, ainsi qu'à une augmentation du nombre d'armes nucléaires. Nous réaffirmons de nouveau la nécessité d'adopter une démarche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire face à la question des missiles sous tous ses aspects, négociée au niveau multilatéral au sein de l'ONU. Toute initiative sur cette question doit tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité, et de leur droit naturel à utiliser les technologies spatiales à des fins pacifiques.

M. Laouani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, d'emblée, dire que le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes estime qu'il importe de restreindre les utilisations de l'espace extra-atmosphérique à des fins majoritairement pacifiques, et d'interdire tous types d'armes ou de conflits armés dans l'espace. Les conventions internationales en vigueur ont joué un rôle positif dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et dans la réglementation des activités qui y sont menées. Toutefois, il sera important de continuer à actualiser les conventions spécifiquement pour tenir compte des faits nouveaux survenus récemment et de l'annonce selon laquelle plusieurs pays ont renforcé leurs capacités à déployer des armes dans l'espace ou à lancer des attaques armées contre des satellites et d'autres objets situés dans l'espace. Nous soulignons que les priorités arabes à cet égard reposent sur les principes ci-après.

Premièrement, l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. Toutes les activités menées dans l'espace doivent donc être régies par les Nations Unies, afin de garantir le respect des principes de non-exclusion, d'universalité et de consensus international dans ce domaine vital. Nous devons nous doter d'un instrument international contraignant pour empêcher une course aux armements dans l'espace.

Deuxièmement, toute tentative de régir les activités menées dans l'espace doit viser à préserver les intérêts de tous les États et ne doit aucunement les empêcher d'exercer leur droit naturel d'utiliser l'espace à des fins pacifiques légitimes, sans lien avec des armements.

Troisièmement, le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de veiller à ce que l'espace demeure un lieu de paix, à l'abri des conflits. L'instrument international juridiquement contraignant dont nous avons besoin pour prévenir une course aux armements dans l'espace doit donc inclure l'interdiction du déploiement dans l'espace d'armes offensives ou défensives, ainsi que l'interdiction de toute attaque armée contre des objets spatiaux et de toute action visant à les endommager délibérément. Il doit également prohiber la mise au point ou l'essai d'armes ou de technologies ayant pour seul but de lancer des attaques armées contre des objets spatiaux, et mettre en place les mécanismes et procédures nécessaires pour vérifier le respect de ces obligations au niveau multilatéral.

Quatrièmement, nous soulignons qu'il importe d'encourager la coopération internationale s'agissant des utilisations pacifiques de l'espace, et de s'employer à intégrer les pays en développement dans le système des États qui utilisent les applications et activités spatiales et en bénéficient.

Le Groupe des États arabes se félicite des progrès réalisés dans les discussions de fond, visant à identifier les éléments objectifs d'un instrument juridiquement contraignant, qui se sont tenues au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 72/250, ce qui pourrait apporter une contribution importante aux futures négociations en la matière. Les États arabes appellent à poursuivre les travaux qui permettront l'ouverture de négociations à l'ONU, en vue de conclure un instrument multilatéral juridiquement contraignant sur ce sujet, dans le but de combler les lacunes existantes dans le système juridique international régissant les activités des États dans l'espace. Cela contribuerait à contrecarrer les menaces qui pèsent de plus en plus dans ce domaine, compte tenu de notre dépendance continue et croissante à l'égard des technologies spatiales dans plusieurs domaines vitaux et stratégiquement importants, ainsi que de l'escalade des tensions et des rivalités militaires observées au niveau international.

M^{me} Tiwet (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, la Malaisie.

L'ASEAN considère que l'accès à l'espace extra-atmosphérique est un droit inaliénable de tous les États. Nous estimons que l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent être exclusivement destinées à des fins pacifiques et qu'elles doivent servir l'intérêt collectif de l'humanité. Il est donc impératif que toutes les activités dans l'espace extra-atmosphérique soient menées conformément au droit international et au principe de non-appropriation de l'espace. Nous réaffirmons qu'il est d'une importance vitale de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'empêcher la militarisation de ce dernier. Dans ce contexte, nous exhortons tous les États Membres à respecter la résolution 73/91 de l'Assemblée générale, et les résolutions antérieures, sur

la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et à veiller à leur application intégrale. L'ASEAN s'est félicitée de la création, en application de la résolution 72/250, du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont fait partie un État membre de l'ASEAN, la Malaisie. Tout en prenant note des progrès concrets qu'a réalisés le Groupe d'experts au cours de ses délibérations en août 2018 et mars 2019, nous regrettons qu'il n'ait pas réussi à dégager un consensus sur son projet de rapport final. Nous pensons que les discussions de fond au sein du Groupe pourraient servir de base solide pour la poursuite des négociations en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements et le déploiement d'armes dans l'espace.

L'ASEAN reste attachée aux travaux des organismes multilatéraux compétents, tels que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales, deux plateformes importantes pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. À cet égard, l'ASEAN appuie les délibérations autour du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre le programme par des mesures concrètes, afin de réduire le fossé en matière de technologie spatiale qui existe entre les puissances spatiales et les nouvelles nations spatiales, et ce, dans des conditions favorables et sur une base non discriminatoire. Ce faisant, ce programme créera les conditions propices au développement durable et inclusif des activités spatiales à l'appui des objectifs de développement durable. Bien qu'il incombe à tous les États de veiller à ce que l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique soient exclusivement à des fins pacifiques, l'Assemblée générale doit jouer un rôle important en favorisant la poursuite du dialogue sur les questions et les défis qui se posent actuellement dans ce domaine.

À cet égard, l'ASEAN souligne la nécessité d'entamer sans plus tarder des travaux de fond à la Conférence du désarmement concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment par la création sans plus tarder d'un comité spécial au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous pensons que le lancement immédiat de ces travaux à la Conférence du désarmement contribuera à maintenir la dynamique engagée à ce jour sur ce dossier.

Comme la communauté internationale l'a reconnu dans la résolution 72/56 de l'Assemblée générale, les mesures de confiance jouent un rôle déterminant dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, l'ASEAN continuera d'appuyer les initiatives de cette nature par le biais des plateformes existantes, telles que le Forum régional de l'ASEAN. À ce jour, trois ateliers du Forum sur la sécurité spatiale ont été organisés pour examiner les questions cruciales dans ce domaine, notamment les menaces et les dangers pesant sur la sécurité dans l'espace, ainsi que les mesures de transparence et de confiance.

Le monde a connu beaucoup de changements depuis l'avènement de l'ère spatiale, il y a une soixantaine d'années. La communauté internationale a immensément bénéficié des progrès enregistrés dans les secteurs des télécommunications et des finances, qui ont été rendus possibles grâce à la technologie spatiale. À l'avenir, les activités dans l'espace ne doivent pas rester l'apanage d'un petit groupe d'États. L'ASEAN plaide en faveur d'une expansion des programmes de renforcement des capacités, l'accent étant mis en particulier sur les pays en développement, afin que l'espace extra-atmosphérique soit, tant en principe que dans la pratique, un bien commun véritablement mondial dont tous les États peuvent profiter.

Il ne fait aucun doute qu'un plus grand accès à l'espace s'accompagne de responsabilités accrues pour l'ensemble des Membres de l'ONU, ce qui ne fait que rehausser la nécessité d'une compréhension commune de la question et de l'acceptation des normes élaborées dans le cadre d'un dialogue multilatéral. Alors que nous nous penchons sur les complexités actuelles, l'ASEAN appelle à poursuivre les efforts au sein des instances multilatérales pertinentes afin d'atténuer les conséquences des débris spatiaux. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les parties pour faire avancer ce programme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Homolkova (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et

d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres continuent d'œuvrer en faveur de la préservation de la sûreté, de la sécurité et de la durabilité de l'environnement spatial et de l'utilisation pacifique de l'espace sur une base équitable et mutuellement acceptable. Nous considérons l'espace comme un bien commun de l'humanité. Nous continuons d'insister sur l'importance des mesures de transparence et de confiance, ainsi que sur la nécessité de promouvoir un comportement responsable dans l'espace, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), du préambule et des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous attendons avec intérêt de poursuivre ce travail en vue de l'élaboration de nouvelles lignes directrices.

L'Union européenne souligne que le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de 1967, et les autres normes applicables du droit international, ainsi que les principes directeurs élaborés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, constituent la pierre angulaire de la gouvernance mondiale de l'espace. Nous nous félicitons que les membres du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ait adopté une démarche globale en vue de jeter des ponts entre les différentes positions. Il est regrettable que le Groupe d'experts n'ait pu parvenir à un consensus sur un rapport final. Nous devons toutefois définir de manière plus précise ce qui constitue une utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et le type de comportement qui ne peut être considéré comme pacifique.

L'Union européenne et ses États membres restent fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes préoccupés par la poursuite du développement de toutes les armes et capacités antisatellites, y compris celles qui sont basées sur terre. Nous appelons tous les États à s'abstenir de recourir à la destruction d'objets spatiaux générant des débris spatiaux et notamment des débris nombreux et durables.

Un cadre futur pour la maîtrise des armements dans l'espace doit comporter des instruments efficaces et vérifiables afin de couvrir toutes les menaces pertinentes, qu'elles soient sol-espace, espace-espace ou espace-sol. On pourrait commencer par des mesures de transparence et de confiance et l'établissement d'un consensus concernant un comportement responsable dans l'espace, sans exclure la possibilité d'instruments juridiquement contraignants à l'avenir, par exemple en convenant d'un moratoire sur les essais d'armes antisatellites, de l'interdiction de la création délibérée de débris spatiaux, notamment de débris nombreux et durables, et de normes sur les opérations menées très près d'un autre objet en orbite. Le projet de traité promu actuellement par la Fédération de Russie et la Chine ne constitue pas une base suffisante à cet égard. Nous notons que ces deux partisans du traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace sont parmi les États qui possèdent déjà des capacités et continuent de les développer, notamment les capacités antisatellite basées sur terre, qui ne figurent pas dans le projet de traité.

Nous estimons également que l'initiative sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ne remplit pas les critères des mesures de transparence et de confiance comme convenu dans le rapport consensuel de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). Une fois de plus, cette initiative ne traite pas les armes basées sur terre visant des biens spatiaux. L'ambiguïté de la définition de ce qui constitue une arme dans l'espace aura une incidence sur tous les objets placés dans l'espace ou possédant la capacité de toucher des objets dans l'espace qui peuvent être considérés comme une arme. Qui plus est, l'initiative relative au non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ne prévoit aucun mécanisme qui permettrait de réellement vérifier l'engagement politique d'un État à ne pas être le premier à le faire. C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres ne sont pas en mesure d'appuyer le projet de résolution sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (A/C.1/74/L.59).

Nous considérons qu'il est important d'élaborer des initiatives qui renforceront la confiance mutuelle. Un instrument juridiquement contraignant serait une possibilité. Toutefois, nous pensons que l'option la plus réaliste à court terme consiste à se mettre d'accord sur un instrument ou des règles volontaires permettant d'établir des normes de comportement responsable pour l'ensemble des activités spatiales et les défis connexes,

comme la création intentionnelle de débris spatiaux, leur réduction et leur retrait, la conduite des opérations menées près d'autres objets et la coordination de la prévention des collisions. L'idée n'est pas de remplacer, mais de compléter les lignes directrices du COPUOS sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Un instrument volontaire pourrait comprendre un engagement politique des États et créer un cadre de coopération plus structuré. Le respect du droit international existant, ainsi que des mesures de transparence et de confiance, telles que définies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, devra être assuré.

L'idée de lancer des discussions sur un instrument ou des normes volontaires, appuyé et mandaté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale, pourrait être un moyen d'atteindre ces objectifs.

La version intégrale de la déclaration de l'Union européenne sera disponible en ligne.

M. Masmejean (Suisse) : Il est grand temps de renforcer les normes internationales en développant de nouveaux instruments contraignants de nature juridique ou politique, afin d'éviter que l'espace ne devienne le théâtre d'affrontements militaires.

Nous regrettons que la communauté internationale n'ait fait que peu de progrès dans ce dossier cette année. Si les processus au sein de la Conférence de désarmement, de la Commission du désarmement de l'ONU et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ont pas donné les résultats escomptés, les récents débats ont, en revanche, montré des avancées positives en termes d'approches conceptuelles et d'idées de fond.

Premièrement, nous pensons qu'il est de plus en plus admis que les États doivent s'entendre sur ce qui constitue un comportement responsable dans l'espace. Plusieurs mesures pourraient être envisagées dans le but de restreindre certaines activités, tels qu'un accord interdisant l'emploi de la force contre les systèmes spatiaux, ou une restriction concernant certaines activités ayant des effets spécifiques sur les objets spatiaux d'autres États ou l'environnement orbital. Par exemple, la production intentionnelle de débris spatiaux devrait être interdite.

Deuxièmement, nous estimons qu'il serait opportun de focaliser notre attention sur l'élaboration d'une norme interdisant les essais d'armes antisatellites

généralisant des débris de longue vie. Élaborer une telle norme serait relativement simple, notamment parce que les essais de ces armes peuvent faire l'objet d'une surveillance et être détectés.

Troisièmement, des réflexions intéressantes ont été menées sur l'importance et les défis de la vérification, question qui mérite certainement d'être davantage étudiée en amont de tout traité qui interdirait certains types de systèmes ou d'actions. D'intéressantes propositions ont été faites pour formuler des règles qui n'exigeraient pas de vérification, car elles réglementeraient des comportements dans l'espace, plutôt que des capacités spécifiques. La Suisse est d'avis que certains de ces domaines et approches sont susceptibles de porter leurs fruits et pourraient faire l'objet de développements. Nous espérons que la Commission sera en mesure de donner des impulsions positives en ce sens.

Nous saluons le fait que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a adopté en juin dernier 21 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous tenons à souligner que certains sujets abordés au sein du COPUOS sont directement liés à la sécurité des activités spatiales. Nous attendons donc avec intérêt la tenue de la réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions afin de mieux cerner ces questions transversales et de permettre à la communauté du désarmement et à la communauté spatiale d'adopter une approche coordonnée. Je m'arrêterai là. La version intégrale de ma déclaration sera mise à disposition sur PaperSmart.

M. Edmondson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration que vient de faire l'observatrice de l'Union européenne, et je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Nos sociétés utilisent de plus en plus l'espace. Nous sommes témoins d'évolutions que nous pensions auparavant impossibles, notamment de l'entretien en orbite et une capacité croissante à comprendre ce qui se passe dans l'espace. Ces avancées nous donnent de l'espoir. Néanmoins, les problèmes qui nous empêchent de mener des activités spatiales dans la sûreté et la sécurité se multiplient. Le blocage de signaux de positionnement constitue une menace pour la navigation et potentiellement pour nos économies. Des capacités qui constituent un danger pour les satellites ont été développées. Depuis 50 ans, le cadre juridique international, qui comprend le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, nous a permis de régler les problèmes liés aux

activités menées dans l'espace, mais nous devons veiller à ce que le cadre international s'adapte à l'évolution des utilisations de l'espace. Certains pays ont proposé un projet de traité pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, mais il a une portée trop limitée, ne règle pas des problèmes politiques, techniques et pratiques préoccupants et ne peut être vérifié efficacement.

Il nous faut une approche globale qui répond à toutes ces préoccupations, prend en compte l'évolution rapide des nouvelles technologies et reconnaît les intérêts des acteurs civils, commerciaux et militaires dans l'espace. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, au sein duquel le Royaume-Uni a joué un rôle actif et constructif, a conclu ses travaux en mars. En avril, le Royaume-Uni a organisé une conférence à Wilton Park sur le thème « Opérations dans l'espace : vers la mise en place de protocoles », à laquelle ont participé des experts de presque tous les pays qui mènent des activités spatiales. En juin, nous avons salué l'adoption de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales par le Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et nous espérons qu'elles seront appliquées par tous les pays.

Nous devons aborder une nouvelle série de questions, notamment les moyens d'améliorer la communication en temps normal et durant les périodes de tensions ainsi que les moyens d'exprimer clairement nos intentions et d'expliquer notre comportement. Il est clair que nous devons aller au-delà du concept dépassé du déploiement d'armes dans l'espace, donner une nouvelle orientation à nos travaux et bâtir un nouveau consensus politique. Nous devons renforcer la confiance en ce qui concerne nos actions mutuelles, définir les comportements acceptables et inacceptables, établir des normes relatives à l'utilisation de technologies terrestres qui pourraient avoir un effet sur les satellites et perfectionner nos techniques en matière de vérification des capacités et des intentions et d'établissement de responsabilités pour les attaques. Nous n'écarterons pas la possibilité d'adopter un traité juridiquement contraignant sur l'espace extra-atmosphérique à l'avenir. Mais pour aller de l'avant, nous devons trouver des moyens de réduire les risques auxquels sont exposées les activités spatiales. Le Royaume-Uni est prêt à envisager une nouvelle approche et espère que tous les États se joindront à cet effort.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.55.

M. Desautels (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui le monde s'appuie de plus en plus sur les biens spatiaux pour sa prospérité et sa sécurité, ce qui présente d'immenses avantages pour tous les pays. Les États-Unis estiment que nous avons un intérêt commun à maintenir la paix et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique pour le bien de tous. Nous appuyons donc le droit international en vigueur dans ce domaine, en particulier le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et la Charte des Nations Unies, qui constituent un cadre essentiel énonçant des principes qui garantissent que tous les pays puissent profiter des avantages offerts par l'espace extra-atmosphérique.

Dans le même temps, nous sommes conscients que tous les pays veulent réduire les risques auxquels sont exposées les activités spatiales. Pour lutter efficacement contre ces risques, nous devons cesser de nous concentrer uniquement sur le déploiement d'armes dans l'espace et nous orienter vers des méthodes pratiques visant à atténuer les risques d'erreurs d'interprétation et d'appréciation. Ces initiatives sont essentielles face aux efforts déployés par certains pays pour mettre au point, accumuler et utiliser des systèmes d'armes qui menacent de priver d'autres États de leur droit à utiliser l'espace. Par exemple, la Russie a annoncé le déploiement d'une arme terrestre à laser dont l'objectif est, dans ses propres termes, de combattre les satellites. En outre, les États-Unis se posent beaucoup de questions au sujet d'un satellite russe au comportement sans précédent et qui semble contredire directement le projet de résolution proposé par la Russie à propos du non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Nous constatons que le principal partisan du projet de résolution sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (A/C.1/74/L.59) parle ouvertement de sa capacité à attaquer des satellites, sans expliquer comme ce système est compatible avec son action en faveur de la maîtrise des armements dans l'espace.

Il y a ensuite la Chine, qui, en 2007, a lancé un missile terrestre qui a créé intentionnellement 3 000 morceaux de débris lorsqu'il a détruit un satellite chinois. Ce système est en service actuellement. Que pouvons-nous faire pour réduire ces risques? Les États-Unis estiment que nous pouvons les réduire en coopérant en vue de l'élaboration de mesures non contraignantes permettant de préserver la stabilité et la sécurité de l'environnement spatial, notamment sur

la base d'une communication efficace, qui peut renforcer la confiance internationale dans les opérations spatiales. C'est pourquoi nous voulons proposer des mesures multilatérales de transparence et de confiance en faisant fond sur le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189).

À cette fin, nous espérons que la Commission n'aurait à examiner cette année qu'un seul projet de résolution consensuel sur les mesures de transparence et de confiance, mais nous n'avons malheureusement pas pu avoir un dialogue réel avec nos collègues russes et chinois. Nous avons donc déposé un projet de résolution distinct. Le projet de résolution A/C.1/74/L.55, intitulé « Faire progresser les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », propose des méthodes plus sérieuses et plus pragmatiques pour atténuer les risques d'erreurs d'interprétation et d'appréciation. Nous prenons également note de l'adoption de 21 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La version intégrale de ma déclaration sera publiée sur PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.3.

M. Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : Dans le monde d'aujourd'hui, presque tous les aspects de l'activité humaine sur Terre ont recours directement ou indirectement aux technologies spatiales. Compte tenu de l'extrême instabilité de l'environnement spatial, nous ne devons pas permettre qu'il devienne un théâtre de conflits militaires, car cela pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Sans préjudice de l'utilité potentielle des mesures de transparence et de confiance en tant que mesures provisoires à court terme, il est clair que nous devons nous doter d'un instrument juridiquement contraignant pour compléter le cadre juridique international en vigueur en prévenant une course aux armements dans l'espace et en comblant les vides juridiques existants dans ce domaine.

Cet instrument juridiquement contraignant doit avoir une portée globale et avoir pour objectif primordial d'interdire le déploiement de toute arme, défensive ou offensive, dans l'espace, et d'interdire les attaques armées contre des satellites ou d'autres objets spatiaux.

Nous estimons que ces interdictions pourraient faire l'objet de mesures de vérification spécifiques en utilisant un ensemble d'outils divers qui pourraient être complétés par des mesures de transparence. Dans ce contexte, l'Égypte a salué les progrès substantiels accomplis dans le cadre des délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé par la résolution 72/250. Ce Groupe a mené des discussions très approfondies sur tous les aspects juridiques et techniques litigieux.

Sri Lanka et l'Égypte ont déposé le projet de résolution A/C.1/74/L.3, qui est la version de cette année de la résolution annuelle conjointe intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Nous comptons sur l'appui de tous les États Membres de l'ONU à cet important projet de résolution, qui vise à combler les lacunes et à trouver un terrain d'entente pour continuer à faire des progrès en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie appuie les déclarations qui viennent d'être prononcées par ma délégation au nom du Mouvement des pays non alignés et par la représentante de la Malaisie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La dernière chose dont nous avons besoin est de consacrer notre énergie à repousser les frontières pour faire la guerre en utilisant de nouveaux moyens. Nous devons plutôt résoudre les conflits et atténuer les hostilités. Chacun doit veiller à ce que l'utilisation, l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes, qui sont le patrimoine commun de l'humanité, soient menées exclusivement au profit et dans l'intérêt de tous. Si importants que soient les limitations bilatérales des armements, les mécanismes volontaires, les mesures de confiance et autres outils de ce type pour lutter contre la course aux armements dans l'espace, ils ne peuvent remplacer un instrument universel juridiquement contraignant. En outre, compte tenu de l'impasse actuelle en matière de progression du désarmement, et au vu de l'instabilité des conditions de sécurité internationales, qui n'a pas encore atteint un plateau, ce défi appelle l'attention urgente de tous.

Dans ce contexte, je tiens à faire les observations pertinentes ci-après. Premièrement, comme le prévoit la législation spatiale indonésienne, nous réaffirmons l'objectif du traité international en la matière, à savoir : veiller à ce que l'exploration et l'utilisation de l'espace

extra-atmosphérique et des corps célestes soient menées exclusivement à des fins pacifiques et dans l'intérêt de tous les pays. L'Indonésie a prohibé l'utilisation des corps célestes à des fins militaires, ainsi que le placement et les essais d'armes de destruction massive dans l'espace, de même que les activités qui menacent la sûreté et la sécurité des activités dans l'espace ou qui ont des incidences défavorables sur l'environnement.

Deuxièmement, l'Indonésie renouvelle son engagement de longue date à promouvoir activement la coopération internationale aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral afin de renforcer sa contribution aux sciences et aux technologies spatiales et à leurs applications, pour atteindre les objectifs de développement durable et améliorer le sort de l'humanité.

Troisièmement, nous soulignons l'importance de créer un instrument universel juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. La négociation d'un code de conduite, quel qu'il soit, pour les activités spatiales, doit être conforme aux mandats respectifs de tous les organismes des Nations Unies compétents et se dérouler dans le cadre de négociations multilatérales ouvertes à tous, transparentes et fondées sur un consensus, au sein de l'ONU. Dans ce sens, nous soulignons que des travaux de fond doivent débiter au plus tôt, à la Conférence du désarmement, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, par la création d'un comité spécial. Nous appelons tous les États Membres à faire montre de la volonté politique nécessaire et à collaborer activement à la réalisation d'un instrument universel juridiquement contraignant sur cette question importante.

M. Ngundze (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Pour ma délégation, la coopération avec les États Membres sur les utilisations pacifiques et mutuellement bénéfiques de l'espace, en s'attachant à étendre les avantages de la technologie spatiale aux pays en développement, contribuera grandement à la concrétisation de la Politique spatiale en Afrique et de la Stratégie spatiale africaine adoptées par l'Union africaine en 2016 pour faire en sorte que l'espace, la science et la technologie puissent compter parmi les moteurs essentiels d'un développement durable et inclusif en Afrique.

Compte tenu des vastes avantages que présente l'espace extra-atmosphérique, nous sommes contraints, en tant que parties prenantes responsables dans l'espace, de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique et les autres corps célestes restent une zone utilisée à des fins exclusivement pacifiques. Ma délégation estime

qu'il est vital de veiller à ce que l'espace ne devienne pas une nouvelle frontière pour la guerre et le conflit. Il va de soi que si un acteur quelconque implantait des armes dans l'espace, d'autres lui emboîteraient le pas, créant ainsi un environnement propice à une course aux armements. Au-delà du vaste gaspillage de ressources que cela entraînerait, l'implantation d'armes dans l'espace entraînerait une prolifération de débris spatiaux, qui demeurent pour nous tous un sujet de préoccupation. Cela compromettrait aussi, sans le moindre doute, la sécurité nationale et internationale.

C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud réitère son appui au projet de traité présenté par la Chine et la Russie, à la Conférence du désarmement, relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Cette proposition pourrait servir de point de départ utile à la poursuite des discussions sur les éléments et la portée de futurs instruments juridiquement contraignants. En outre, nous espérons que les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et de formuler des recommandations à ce sujet pourront contribuer à l'ouverture de négociations, dans les meilleurs délais, à la Conférence du désarmement, autour d'un ou de plusieurs instruments juridiquement contraignants consacrés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce serait là une autre incitation cruciale pour que les États membres de la Conférence du désarmement se montrent plus souples et plus disposés à dépasser les intérêts étriqués pour privilégier le progrès et mettre fin à l'impasse à la Conférence.

M. Ahmed (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'espace extra-atmosphérique est exploré et utilisé par un nombre croissant d'États à des fins à la fois civiles et militaires. À mesure que notre dépendance à l'égard des applications spatiales s'accroît, le risque d'une implantation d'armes dans l'espace s'accroît également. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les menaces que font peser les capacités antisatellites sur la stabilité régionale et mondiale, ainsi que sur la viabilité à long terme de l'espace. Nous avons vu cette année la démonstration de ces capacités dans notre région, en l'absence d'instruments juridiques robustes propres à réglementer les essais, le développement et le déploiement d'armes antisatellites. D'autres États pourraient également faire montre de telles capacités, tandis que l'intégration potentielle de systèmes

antimissiles balistiques et de leurs composants dans des biens spatiaux ajoute une dimension supplémentaire inquiétante à cette question.

Il est urgent d'empêcher que l'espace devienne un nouveau domaine de conflit et de course aux armements. Fervent partisan de la non-implantation d'armes dans l'espace, le Pakistan appelle de nouveau la Conférence du désarmement à entamer immédiatement des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, afin de pallier toutes les lacunes du régime juridique international régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis plus de 35 ans. Il est plus que temps d'engager des négociations sur un traité juridiquement contraignant. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la Chine et la Russie, fournit un point de départ utile pour l'ouverture de négociations. Les pays qui exercent actuellement une domination sur l'espace doivent se garder de tout aveuglement. Leurs prouesses technologiques actuelles ne dureront pas éternellement. D'autres pays sont rapidement en train de rattraper leur retard et, cette fois, les pays en développement n'assumeront pas le fardeau de la non-prolifération, pas plus qu'ils n'accepteront une quelconque restriction discriminatoire entravant leurs activités dans l'espace. Nous devons élaborer des réglementations universelles et équitables, à même de garantir le caractère exclusivement pacifique de l'espace avant qu'il ne devienne le théâtre d'une concurrence dans le domaine de la sécurité.

Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique affirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays. Le traité interdit le déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'espace, mais reste muet sur le déploiement d'autres types d'armes, notamment les armes classiques. En outre, il n'interdit pas de recourir à la force depuis la Terre contre les biens spatiaux. Cette question doit être prise en compte dans un traité global sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, négocié à la Conférence du désarmement.

L'Assemblée générale entend également adopter un autre projet de résolution important (A/C.1/74/L.59), dont la Fédération de Russie est le fer de lance et dont le Pakistan se porte chaque année coauteur, sur le

non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Le 28 mai, les Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de la Russie ont signé une déclaration commune sur cette question, illustration concrète de notre engagement à nous abstenir d'être les premiers à déployer des armes de quelque nature que ce soit dans l'espace.

La version complète de notre déclaration sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, mais je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Les applications spatiales actuelles nous offrent à tous des ressources inestimables, notamment en matière de croissance économique et d'innovation. L'espace permet la livraison de nombreux services devenus indispensables au bon fonctionnement de nos économies et à notre sécurité. L'augmentation du nombre d'objets spatiaux et notre dépendance à l'égard des ressources spatiales sont l'une des principales raisons pour lesquelles un cadre réglementaire international complet et efficace doit être élaboré et mis en place. Les États doivent collaborer dans l'intérêt de la viabilité, de la sûreté et de la sécurité à long terme du milieu spatial.

L'Italie salue la création du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous saluons tout particulièrement l'important travail effectué sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que l'adoption d'un préambule et de 21 lignes directrices. Cela pourrait constituer une base solide pour un instrument volontaire plus global couvrant simultanément les aspects de fond de la sûreté, de la sécurité et de la durabilité. Un tel instrument permettrait aux pays de s'engager politiquement en faveur de principes partagés à l'échelle mondiale au service d'objectifs à long terme sur tout l'éventail des activités spatiales.

Il est important d'élaborer des initiatives qui renforceront la confiance mutuelle entre les acteurs de l'espace, présents et futurs. À cet égard, les mesures de transparence et de confiance constituent une étape cruciale. Elles doivent comprendre, premièrement, des mécanismes de partage des informations relatives aux stratégies, politiques et programmes spatiaux nationaux; deuxièmement, des notifications lorsque des missions ou des manœuvres spatiales sont effectuées, en

vue de réduire le risque de malentendus et d'améliorer la gestion du trafic spatial; et troisièmement, des consultations afin d'abaisser le risque de différends.

Dans le cadre de notre travail sur le désarmement et la sécurité, nous avons la lourde responsabilité d'assurer un cadre approprié pour les évolutions technologiques dans l'espace. À cet égard, l'Italie est pleinement attachée à la prévention de toute utilisation dangereuse ou négative de la technologie afin d'éviter une course aux armements dans l'espace. L'espace extra-atmosphérique ne doit jamais devenir une zone de conflit. Nous avons activement participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est regrettable qu'il n'ait pu parvenir à un consensus sur un rapport final. Néanmoins, ses efforts ont contribué à réduire nos divergences de vues, et nous espérons qu'ils permettront de faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement dans ce domaine important.

Sans exclure l'objectif d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à long terme, il serait utile de convenir d'un instrument volontaire global dans le cadre de l'ONU. C'est pourquoi nous encourageons la poursuite de la coopération internationale afin d'élaborer des principes convenus de comportement responsable dans l'espace.

M. Bukayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Les mesures de confiance restent essentielles au processus d'élaboration de considérations générales visant à prévenir la militarisation de l'espace. À cet égard, nous jugeons très utile le projet de résolution A/C.1/74/L.59, sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Nous appuyons également le projet de résolution A/C.1/74/L.55, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, ainsi que d'autres projets de résolution déposés par les États-Unis et l'Égypte. Cependant, nous aimerions qu'ils se concentrent davantage sur la manière de prévenir toute possibilité de course aux armements dans l'espace. Il est extrêmement important de maintenir la bonne tradition qui consiste à organiser des séances conjointes des Première et Quatrième Commissions afin de débattre de tous les défis et menaces possibles pour la sécurité et la durabilité. L'orientation, la portée et les objectifs des projets de résolution des deux commissions doivent être clairement définis sans se compliquer ni se répéter.

Le Kazakhstan a pris une part active aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une

course aux armements dans l'espace. Nous regrettons que le Groupe n'ait pu adopter son document final, pourtant appuyé par presque tous ses membres.

Le Kazakhstan accueille sur son territoire le site de lancement spatial de Baïkonour et participe activement à des programmes d'exploration spatiale pacifique avec la Russie, la France et d'autres pays. Nous savons qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'interdiction juridiquement contraignante de déploiement d'armes dans l'espace et que tous les traités internationaux existants ont un caractère consultatif. Les technologies spatiales se développent rapidement et il existe un risque majeur d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous pensons qu'il est essentiel de poursuivre le débat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace en y associant d'autres organismes internationaux traitant cette question. Afin de faciliter l'ouverture de ces négociations, nous souscrivons au projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique déposé par la Chine et la Fédération de Russie.

Cette année, le Kazakhstan a pris l'initiative de lancer une table ronde sur la création d'un large éventail de mesures pratiques visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Cette manifestation est organisée dans le cadre du forum international intitulé « Space Days in Kazakhstan » (Les journées de l'espace au Kazakhstan), qui se tiendra les 12 et 13 novembre à Nour-Soultan. Nous encourageons tous les États intéressés à appuyer cette initiative et à y participer. Nous espérons également que la réunion de Nour-Soultan permettra de trouver des solutions à ce problème et nous donnera l'occasion de parvenir à un accord productif et tourné vers l'avenir entre les États Membres de l'ONU.

Pour terminer, le Kazakhstan, en tant qu'acteur international responsable et adhérent unilatéral aux principes et aux directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles, tient à souligner que notre objectif commun est de faire en sorte que l'espace demeure un espace de coopération exempt d'armes, au service du développement, du bien-être et du progrès humains.

M. Rodrigo (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Sri Lanka s'associe à toutes les autres délégations pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection et leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

Ma délégation souscrit également à la déclaration prononcée sur ce point de l'ordre du jour par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis l'aube des temps, l'humanité a le regard tourné vers le ciel et les étoiles. Pour reprendre une expression populaire en science-fiction, l'espace est la dernière frontière, une dernière frontière qui doit être protégée et dont nous devons garantir à toute l'humanité des chances égales de l'explorer et de l'utiliser à des fins pacifiques au profit et dans l'intérêt de tous les pays. Sri Lanka souligne que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité. C'est notre bien commun mondial. Nous devons veiller à ce qu'il soit exempt de conflit, et il est impératif que nous en empêchions toute militarisation et tout armement.

Voilà pourquoi en 1982, il y a près de 37 ans, Sri Lanka a déposé un projet de résolution sur le sujet. Depuis près de 40 ans, nous avons le plaisir, en alternance avec l'Égypte, de déposer cette résolution annuelle, intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », qui a bénéficié, il fut un temps, d'un consensus et d'un large appui mondial. Cette année, nous l'avons déposé sous la forme du projet de résolution A/C.1/74/L.3. Nous espérons que cet important projet de résolution, qui appelle à la négociation d'un instrument multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, obtiendra un important soutien. Je remercie les délégations qui ont assisté à notre présentation cette année. Nous nourrissons l'espoir que le texte pourra recueillir un plus grand nombre d'adeptes. Je tiens à préciser qu'il y a eu un problème technique avec une ancienne version du projet de résolution. La version finale est datée du 17 octobre et se trouve sur le portail e-deleGATE. Nous l'avons signalé au Secrétariat et des mesures ont été prises pour corriger le document afin qu'il contienne le bon texte. Je voulais juste appeler l'attention de la Commission sur ce point au cas où certains pays auraient des préoccupations à ce sujet.

Sri Lanka a salué le travail et les discussions de fond du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé par la résolution 72/250, et regrette que le Groupe n'ait pu s'entendre sur un rapport final.

M^{me} Castro Loreda (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.16).

Nous défendons le droit légitime de tous les États de jouir d'un accès égal et non discriminatoire à l'espace et de bénéficier d'une coopération dans les domaines de la formation et du transfert des applications et des technologies spatiales. La menace d'une course aux armements dans l'espace, le développement et l'amélioration constants de l'arsenal spatial et la présence de matériel de guerre dans cet environnement compromettent la capacité des petits pays à réaliser leurs aspirations à bénéficier du potentiel des technologies spatiales.

Nous rejetons l'affirmation du représentant des États-Unis selon laquelle l'espace est un théâtre de guerre, tout comme nous rejetons les tentatives d'en faire le prochain champ de bataille. La création d'une Force spatiale par les États-Unis et leur militarisation de l'espace et du cyberspace constituent une grave menace pour la sécurité de tous et l'avenir de l'humanité. Nous sommes très préoccupés par l'utilisation des technologies spatiales au détriment de la sécurité des pays, en particulier le vaste réseau de satellites espions qui, en plus d'être incompatible avec la paix et le développement, continue de saturer les orbites géostationnaires en produisant de grandes quantités de débris spatiaux.

Il est urgent de renforcer le régime juridique pertinent par l'adoption d'un traité multilatéral visant à prévenir et à interdire le déploiement d'armes dans l'espace. Le projet de traité présenté par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une bonne base de négociation.

Nous regrettons que le consensus ait été bloqué lors de l'adoption du rapport final du Groupe d'experts gouvernementaux créé par l'Assemblée générale pour examiner et formuler des recommandations sur les éléments de fond d'un instrument international juridiquement contraignant pour la prévention et l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace. Bien que nous reconnaissons la valeur pratique des mesures volontaires de transparence et de confiance dans l'espace, elles ne peuvent se substituer à un instrument juridiquement contraignant. Cuba soutient et promeut une politique de non-déploiement en premier d'armes de toute sorte dans cet environnement. Nous sommes pour la préservation de l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité et pour la mise en œuvre de nos engagements politiques conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti. La prochaine séance de la Commission aura lieu cet après-midi, à 15 heures précises, dans cette même salle de conférence. La Commission entendra d'abord une présentation vidéo préenregistrée de l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota, du Brésil, Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Commission poursuivra ensuite son examen du groupe de questions 3, « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ».

La séance est levée à 13 heures.